

2005

Rapport d'Activité
de l'ONAC



mémoire et solidarité

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Sommaire



Les structures p.4

Le paritarisme p.5

Le partenariat p.8



Les missions p.12

La mémoire p.13

La solidarité p.19

La reconnaissance p.27

La réparation p.30

La reconversion
professionnelle p.34

L'hébergement p.38

La coopération
internationale à l'ONAC p.42



La gestion p.44

Le budget p.45

Le contrôle de gestion p.48

Le personnel p.49

Le Contrat d'Objectif
et de Moyens p.58

Les infrastructures p.60

Avant-propos



« Mémoire et Solidarité », telle est la devise de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'année 2005 a été marquée par les commémorations du 60^{ème} anniversaire de la Victoire des Alliées et de la Libération des camps de concentration. L'ONAC a participé dans chaque département à cet événement consacré par le Haut Conseil de la Mémoire Combattante présidé par le Président de la République.

C'est aussi l'année du développement des initiatives de mémoire de l'ONAC, partout sur le territoire français. Elles furent nombreuses et émouvantes. Elles ont touché de nombreux jeunes. Elles sont le signe d'une grande espérance au nom de la paix, de la démocratie et de la liberté grâce aux anciens combattants.

La mission de solidarité de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est tout aussi importante. Le nombre des interventions est en croissance grâce à la progression continue du budget d'action sociale défendu par le Ministre délégué aux anciens combattants, Monsieur Hamlaoui Mekachera. Cette forte progression permet aussi de mieux répondre aux besoins des anciens combattants en difficulté, notamment ceux des veuves d'anciens combattants souvent en situation de précarité.

La reconnaissance et la réparation, mission fondatrice de l'ONAC reste importante malgré une décroissance naturelle. L'année 2005 reste cependant marquée par les effets de la mesure prise en faveur des anciens combattants d'Algérie et par la progression de l'allocation de reconnaissance versée aux harkis et à leurs veuves.

Les maisons de retraite et les écoles de reconversion professionnelle de l'ONAC ont connu en 2005, pour les premières, une amélioration constante de leur qualité de prise en charge des personnes âgées. Elles confirment, pour les secondes, la qualité de leurs performances.

Tout cela a pu être réalisé grâce à la volonté du Ministre, à l'appui des associations d'anciens combattants mais aussi à l'engagement constant et au dévouement de chaque agent de l'ONAC.

Qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, flowing letters that appear to read 'G. Collet'. The signature is written on a white background.

Guy Collet
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONAC



Les structures

- En 2005, 1 144 réunions des commissions départementales spécialisées ont été organisées afin d'examiner les dossiers des candidats à la carte du combattant et aux aides de solidarité.
- En 2005, 448 200 euros de subventions ont été accordés aux associations partenaires de l'ONAC.
- En 2005, le montant global des collectes du Bleuet de France a été de 1 079 007 euros, soit une hausse de 11 % par rapport aux collectes 2004.



Le paritarisme

L'ONAC EST L'UN DES RARES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS QUI ASSOCIE LES USAGERS À SA GESTION. CETTE POLITIQUE EST MISE EN ŒUVRE PAR LES DIFFÉRENTES STRUCTURES PARITAIRES DE L'ONAC : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES QUI IMPLIQUENT QUELQUE SIX MILLE ACTEURS.

➔ Les structures paritaires

Le conseil d'administration

Organe délibérant de l'établissement public, chargé de définir la politique générale de l'Office national, le conseil d'administration se prononce sur :

- le budget,
- le compte financier de l'établissement,
- la répartition aux associations des subventions destinées à l'action sociale en faveur de leurs adhérents, ressortissants de l'ONAC,
- le placement des capitaux et revenus provenant de libéralités faites à l'ONAC.

Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits - 1939/1945, d'Indochine et d'A.F.N. - et de la 4^{ème} génération du feu, opérations postérieures au 2 juillet 1964, le conseil est ouvert aux associations œuvrant pour la sauvegarde et le développement des liens entre le monde combattant et la Nation, notamment les associations de mémoire, les associations régimentaires et de titulaires de décorations dont la liste est fixée par un arrêté du Ministre délégué aux anciens combattants.

Le conseil d'administration actuel de l'ONAC

Mis en place le 11 avril 2002, il comprend 70 membres. Il est présidé par le Ministre délégué aux anciens combattants.

Quatre commissions sont constituées au sein du conseil d'administration

La commission permanente

- Elle délibère sur toutes les questions qui lui sont confiées par délégation du conseil d'administration.
- Elle donne notamment son avis sur

les projets de textes réglementaires modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'Office national, propose le règlement intérieur et examine toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou le directeur général, en particulier les questions à l'ordre du jour des conseils d'administration.

La commission des affaires générales et financières

- Elle étudie les questions concernant le fonctionnement, le budget et les comptes de l'ONAC et examine les points inscrits à l'ordre du jour du conseil correspondant à son



Conseil d'administration du 27 juin

domaine de compétence au vu des documents préparés par l'administration.

La commission « mémoire et solidarité »

Elle délibère sur les questions intéressant la solidarité, la réinsertion professionnelle, l'hébergement des ressortissants âgés, la participation au droit à réparation, et les actions de mémoire, à l'ordre du jour du conseil, correspondant à son domaine de compétence au vu des documents préparés par l'administration.

Le comité d'honneur

Constitué des anciens administrateurs ayant accompli au moins trois mandats au sein du conseil d'administration de l'ONAC, il examine toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre.

Les conseils départementaux

Le fonctionnement des conseils départementaux est calqué sur celui du conseil d'administration.

Présidé par le préfet ou son représentant, le conseil départemental est constitué de 50 membres répartis sur le modèle du conseil d'administration de l'ONAC.

Cinq mille membres sont ainsi désignés par les préfets dans l'ensemble des conseils départementaux.

Au sein de chaque conseil a été constituée une commission de la Mémoire et de la Solidarité.

immobilier de la rue Blanche.

- Approbation de la vente de l'ensemble immobilier de Ville-Lebrun.
- Communication sur le concours exceptionnel de catégorie B réservé aux agents de l'ONAC.
- Communication sur la convention entre l'ONAC, la DMPA et la DSPRS.
- Communication sur l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale.

Session plénière du 27 juin 2005

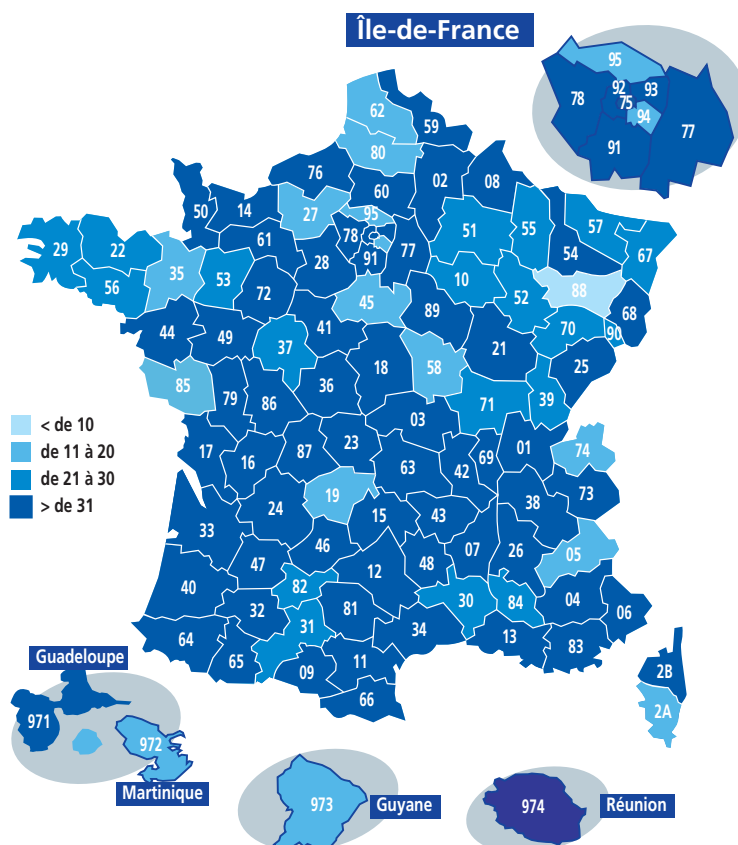
- Présentation du rapport d'activité 2004.
- Communication sur le bilan d'exécution du Contrat d'objectif et de moyens.
- Approbation du projet de DM1 2005.
- Approbation de la vente de l'immeuble du Cours Pierre-Puget à Marseille.

- Présentation d'un projet de cahier des charges de délégation de service public pour la gestion de la maison de retraite du Theil-de-Bretagne
- Adoption de la proposition de subventions d'action sociale accordées aux associations pour 2005.

Session plénière du 27 octobre 2005

- Communication sur la régularisation de l'inscription datant de 1980 à l'actif de l'ONAC de la rue Blanche suite à la vente de l'immeuble.
- Adoption du projet de DM2 2005 et communication sur la nomenclature budgétaire de l'ONAC.
- Adoption du projet de budget primitif 2006 et des budgets prévisionnels 2006 des collectivités territoriales et de Pondichéry.
- Communication sur les actions en faveur de l'emploi.
- Communication sur le baptême de la maison de retraite de Barbazan.

Nombre de réunions paritaires par départements



➔ Les réunions des structures paritaires

Le conseil d'administration

Il a été réuni à 3 reprises et s'est prononcé sur les principaux points suivants :

Session plénière du 28 avril 2005

- Adoption du compte administratif et du compte financier 2004.
- Communication et approbation sur la désaffectation, le déclassement et les modalités de la vente de l'ensemble

- Communication sur le recueil des témoignages des anciens de la guerre d'Algérie.

Les réunions des commissions préparatoires au conseil d'administration

- La commission permanente s'est réunie les 31 mars, 31 mai et 3 octobre 2005.
- Les commissions des affaires générales et financières et « Mémoire et Solidarité » se sont réunies les 14 avril, 14 juin et 12 octobre 2005.

Les autres commissions nationales

La commission nationale des recours, chargée d'étudier les refus de secours au plan départemental, s'est réunie les 27 juin et 27 octobre et a examiné 52 dossiers.

La commission chargée de l'attribution des subventions pour l'équipement des véhicules automobiles des amputés et invalides de guerre s'est réunie le 27 juin et a examiné 2 dossiers.

La commission chargée de l'attribution des subventions aux associations d'anciens combattants réunie le 27 juin a accordé 35 subventions.

La commission nationale des porte-drapeau s'est réunie le 9 mars 2005 pour 15 dossiers dont 12 diplômes d'honneur de porte-drapeau et le 5 octobre 2005 pour 5 dossiers dont 3 diplômes d'honneur de porte-drapeau et 2 subventions pour l'achat d'un drapeau.

La commission du « Label du Bleuet de France » qui s'est réunie le 12 mai 2005 a examiné et validé 14 dossiers de maisons de retraite.

Les conseils et commissions des départements

38 conseils départementaux se sont réunis en 2005. 33,3 % ont émis des vœux et motions :

- 27% concernent principalement l'application du contrat d'objectif et de moyens et ont fait l'objet d'une réponse spécifique à chaque conseil départemental.
- les 73% restant portent sur la politique



Collège du Bleuet de France du 17 mars

générale ministérielle, notamment la reconnaissance et les droits à réparation des anciens combattants, veuves et orphelins ; ces vœux ont été retransmis au Cabinet du Ministre.

D'autre part, il y a eu, en 2005, pour l'examen des demandes des ressortissants présentées en vue d'aides de solidarité et d'attribution de cartes du combattant ou autres titres, 1144 réunions des commissions départementales spécialisées.

Les médailles de l'ONAC

En 2005, ont été décernées dans les départements, en fonction des mérites et de l'ancienneté des services rendus à la mémoire combattante au sein des organismes paritaires :

- 28 médailles de bronze,
- 27 médailles d'argent,
- 7 médailles d'or (plus de trois mandats exercés dans les conseils départementaux).

les opérations de construction, de rénovation et d'aménagement de tout établissement dont l'ONAC a la charge (maisons de retraite ou écoles de reconversion professionnelle).

L'A.R.P.A.H. est administrée par un conseil d'administration et un bureau et peut se réunir en assemblée générale.

Le conseil d'administration s'est réuni le 11 mai 2005 à la suite d'une assemblée générale : ce fut l'occasion d'un changement de présidence aujourd'hui assurée par Monsieur Hubert Chauchart du Mottay.

Le collège de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France

Sous la tutelle de l'ONAC, le collège examine tous les projets relatifs aux opérations de promotion des valeurs civiques et morales attachées au Bleuet de France.

Il dispose d'une ligne budgétaire alimentée par les collectes du 8 mai et du 11 novembre, au sein du budget de l'ONAC en ressources affectées, et destinée à financer son fonctionnement et les opérations de promotion.

Ce collège que préside le directeur général de l'ONAC assisté de 2 vice-présidents, comprend 27 membres dont les 18 membres de la commission « Mémoire et Solidarité » du conseil d'administration de l'Office.



Des structures complémentaires

L'association pour la réadaptation des personnes âgées handicapées (A.R.P.A.H.)

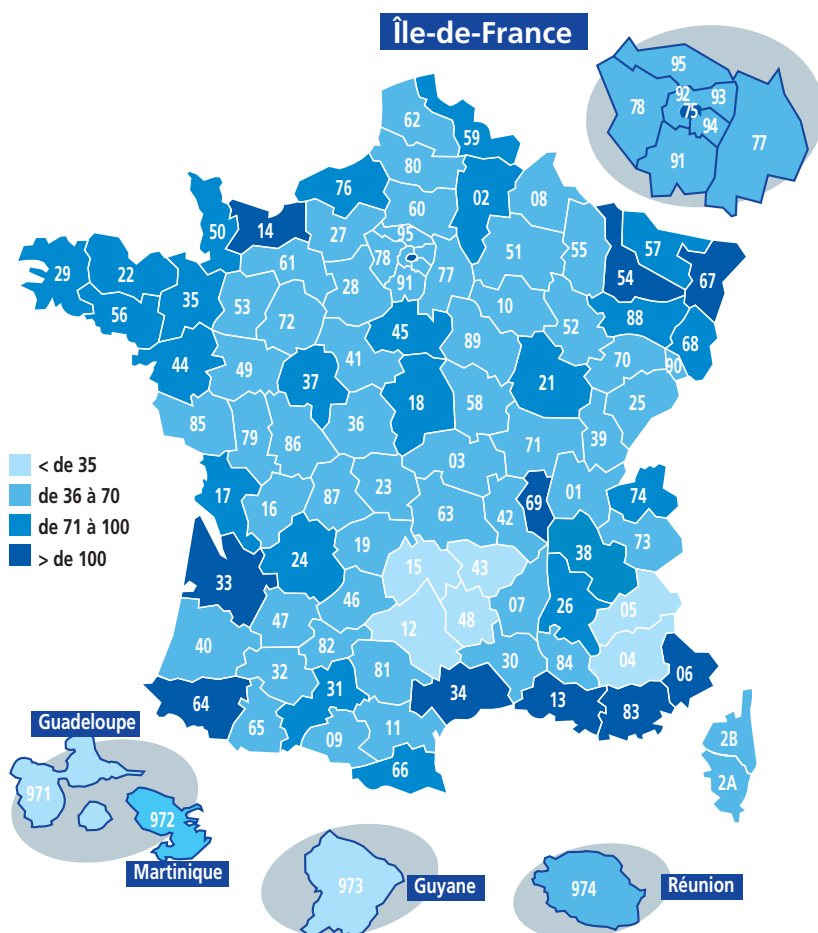
L'A.R.P.A.H. qui a un statut associatif, a pour mission de contribuer à toutes

Le partenariat

LES ASSOCIATIONS DE LA CITOYENNETÉ COMBATTANTE SONT LE FONDEMENT DU MODE DE GESTION DE L'ONAC : LE PARITARISME.

CE FONCTIONNEMENT EST À L'ORIGINE D'UN VÉRITABLE PARTENARIAT QUI S'EXPRIME AU QUOTIDIEN DANS LA RELATION QU'ELLES ENTRETIENNENT AVEC LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX NOTAMMENT GRÂCE À UNE ÉCOUTE INDIVIDUALISÉE, L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS OU ENCORE L'ORGANISATION DES COLLECTES DU BLEUET DE FRANCE

Nombre d'associations partenaires



Le tissu partenarial

Les associations partenaires du service départemental se décomposent en quatre catégories : anciens combattants et victimes de guerre, titulaires de décorations, sauvegarde du lien Armée-Nation, Mémoire.

Ce tissu partenarial représente plus de 7 200 associations :

- environ 400 associations nationales,
- plus de 6800 associations départementales.

La direction générale édite chaque année une nouvelle version actualisée de l'annuaire des associations nationales.

» Chiffres clés

- + de 7200 associations partenaires
- 18 461 actions d'écoute individualisée
- 448 200 euros de subventions accordées aux associations
- 1 079 007 euros collectés par le Bleu et de France

➔ La diversification de l'écoute individualisée

La qualité de l'écoute accordée aux associations par les directions des services départementaux se traduit qualitativement et quantitativement :

Congrès et Assemblées Générales

Nombre de participations des services départementaux : **2406**

Initiatives associatives (remises de décorations, cérémonies associatives, obsèques...)

Nombre de participations des services départementaux : **2938**

Audiences accordées par le directeur du service départemental à des délégations associatives

Nombre d'audiences : **3213**

Initiatives associatives (cérémonies et transmission de mémoire, conférences, expositions)

Nombre de participation des services départementaux : **1456**

Dossiers de décorations présentés au préfet par le service départemental

Nombre de dossiers : **1687**

➔ L'attribution des subventions aux associations

L'ONAC apporte son soutien aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui développent une réelle politique sociale à condition qu'elles remplissent certains critères de recevabilité.

La subvention n'est accordée qu'aux seules associations qui justifient d'un droit théorique à 450 euros et d'au moins 90% d'activité sociale sous forme de secours, subventions, prêts, etc..., étant entendu que sont prises en compte les dépenses d'action sociale diligentées directement par le siège et les sections de l'association, dès lors que le siège justifie du versement effectif de la subvention allouée par l'Office national aux sections considérées.



Affichage urbain dans le Lot le 8 mai

> LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

Pour l'exercice 2005, l'inscription budgétaire a été portée à 448 200 euros.

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'associations bénéficiaires	32	37	37	37	35
Montant total en francs	2 000 000	2 500 000	-	-	-
Montant total en euros	-	381 123	426 858	426 858	448 200

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES POUR ACTION SOCIALE

- > Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois (A.N.A.I.)
- > Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (A.R.A.C.)
- > Association "RHIN et DANUBE"
- > Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (C.N.A.C.)
- > Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère
- > Fédération Nationale des Anciens Combattants résidant hors de France (F.A.C.S.)
- > Fédération Nationale des Combattants Volontaires (F.N.C.V.)
- > Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)
- > "Maison des Anciens de la 2^{ème} D.B."
- > Union Nationale des Combattants (U.N.C.)
- > Union Nationale des Anciens Combattants Français Musulmans
- > Union Nationale des Anciens

- Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord (U.N.A.C.I.T.A.)
- > Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (F.N.A.M.E.)
- > Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (C.S.I.N.I.)
- > Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre "Les grands mutilés" (F.N.P.G.I.G.)
- > Association Française de BUCHEN-WALD-DORA et KOMMANDOS
- > Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance (A.D.I.R.)
- > Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.)
- > Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.)
- > Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre (F.N.P.G.)
- > Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F.)
- > Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (A.E.V.O.G.)

- > Association Nationale "Les Parents des Tués"
- > Fédération Nationale des Fils des Morts pour la France "Les Fils des Tués"
- > Association "Les Amitiés de la Résistance"
- > Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.)
- > Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (C.N.C.V.R.)
- > Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé
- > Association Nationale des Médailleurs de la Résistance Française
- > Association de l'Orphelinat et des Œuvres des Médailleurs Militaires
- > Comité des Œuvres Sociales de la Résistance (C.O.S.O.R.)
- > Société d'Entraide des Compagnons de la Libération
- > Fondation de la France Libre
- > Association "Le Livre de l'Aveugle"
- > Association d'aide aux familles harkies



Collecteurs scouts à Paris

bureaux de poste ont été écoulees très rapidement et les retombées en terme de dons sont encourageantes.

Encadrement des collectes

La gestion des collectes est fondée sur des réseaux de collecteurs. Un protocole d'accord est signé entre le service départemental et l'association collectrice.

La répartition des fonds collectés, après décision du collège du Bleu et de France du 6 octobre 2005, prévoit désormais que 40 % sont conservés uniquement par les associations patriotiques collectrices, et 60 % reversés à l'ONAC. Les associations dites « de jeunesse » ne conservent plus que 10% de la collecte et reversent les 90% restant à l'ONBF.

→ La Collecte du Bleu et de France

Organisée chaque 11 novembre depuis 1934 et chaque 8 mai depuis 1957, la collecte du Bleu et de France est une source essentielle des actions de mémoire et de solidarité menées par l'ONAC et les associations collectrices.

Bilan des collectes

Le montant global des collectes encaissé par l'agence comptable de l'ONAC est de 1 079 007 €, soit une hausse de 11 % par rapport aux collectes 2004.

Gestion de la collecte

La gestion de la collecte est assurée par le collège de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France, structure émanant du fonctionnement paritaire de l'ONAC.

En 2005, le collège s'est réuni à deux reprises (17 mars et 6 octobre). Il a pris les décisions suivantes :

- renouvellement de l'identité visuelle des supports de communication des collectes.
- achat des outils et matériels nécessaires aux collectes dans les départements (autocollants, affiches, troncs, cartes de collecteurs, etc...).
- approbation du projet de convention entre le Comité de la Flamme et

l'ONBF. Au nom des valeurs partagées de mémoire, l'ONBF apporte au Comité de la Flamme une aide financière annuelle de 10 000 euros. Le Comité de la Flamme s'engage en retour à assurer la promotion de l'action de l'ONBF par des initiatives concertées.

- approbation d'un partenariat avec la Poste pour la création d'enveloppes « Prêt à Poster du Bleu et de France ». Cette opération a été mise en place à l'initiative du service départemental de l'Eure-et-Loir pour la collecte du 11 novembre. Ces enveloppes pré-affranchies, accompagnées d'un bulletin de don, sont mises à disposition du public dans les bureaux de poste et au service départemental. Toutes les enveloppes dans les

Les principales opérations de promotion du Bleu et de France en 2005

- Une campagne de presse et d'affichage présentant la nouvelle identité visuelle du Bleu et de France dans le métro parisien et sur des bus et abribus en province a eu lieu les 8 mai et 11 novembre.
- Une campagne publicitaire d'affichage spécial a été réalisée à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 : les quais des stations Concorde et Charles de Gaulle - Etoile ont affiché durant la semaine du 3 au 9 mai 2005 plusieurs images d'époque associées à un appel à la générosité des donateurs.
- Une lettre du Bleu et de France a vu



Affichage spécial pour le 60^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai



Collecte dans un supermarché dans l'Oise

le jour. L'objectif est de diffuser et de faire vivre une actualité du Bleuet en dehors son cadre traditionnel. La lettre du Bleuet s'oriente vers l'actualité des départements et se présente sous la forme d'un document de quatre pages pour une parution bisannuelle parallèlement à la distribution d'ONAC INFO.

- L'ONAC en partenariat avec la DMPA a conçu une exposition sur « La Grande Guerre » complétée par 7 panneaux sur l'histoire du Bleuet de France de ses origines à nos jours. Ce nouveau support permettra aux services départementaux d'assurer la promotion du Bleuet auprès d'un plus large public et plus précisément auprès des scolaires à l'occasion d'actions mémoire et de citoyenneté et au cours des deux journées de collectes.
- Une Ambassadrice pour le Bleuet de France a été choisie en la personne de Sabrina Poinet, jeune militaire de 24 ans, handicapée depuis un accident dans le cadre de ses fonctions et vice-championne de France d'escrime handi-sport. Elle a été choisie pour

incarner les valeurs du Bleuet de France et à ce titre, sera appelée tout au long de l'année à représenter l'Œuvre Nationale du Bleuet de France lors de manifestations sportives nationales et internationales, durant les commémorations du 8 mai et 11 novembre et au cours de cérémonies organisées par l'ONAC. Avec ce nouveau partenariat, le Bleuet renoue avec ses origines et se projette dans l'avenir.

- Le collège du Bleuet de France est intervenu auprès de la Présidence de la République pour voir porter la fleur du Bleuet, signe de paix et de solidarité, à l'occasion des réunions et rencontres internationales par les hauts représentants de la France pour montrer, à l'instar du coquelicot anglais, la volonté nationale de promouvoir les valeurs de la démocratie, de la liberté et de la paix dans le monde.



Jeunes collecteurs en Charente-Maritime le 11 novembre



Dépôt de gerbe de Bleuets le 8 mai

> SUIVI DES CRÉDITS DU BLEUET DE FRANCE

(du 1 janvier au 31 décembre 2005)

Destination des crédits	Crédits revenant à l'ONBF	Recettes 2005 des collectes	Crédits non consommés en 2004 reportés sur 2005	Crédits disponibles en 2005
Solidarité	58 % de la part revenant à l'ONBF	620 760,88 €	217 686,06 €	838 446,94 €
Mémoire	25 % de la part revenant à l'ONBF	267 569,35 €	134 526,91 €	402 096,26 €
Fonctionnement	17 % de la part revenant à l'ONBF	181 947,15 €	0,00 €	181 947,15 €
TOTAL	100 % de la part de la collecte revenant à l'ONBF	1 070 277,38 €	352 212,97 €	1 422 490,35 €



Les missions

- En 2005, plus de 500 000 euros ont été consacrés à la mise en place du programme commémoratif national : le 90^{ème} anniversaire des combats de 1915, le 60^{ème} anniversaire de la Victoire des Alliés, de la libération des camps de concentration, et du retour des prisonniers de guerre.
- En 2005, les dépenses d'action sociale de l'ONAC ont augmenté de 3,65%.
- En 2005, les services départementaux ont instruit 61 417 demandes de cartes de ressortissant et 37 500 ont été établies.
- En 2005, 11 916 allocations et aides spécifiques ont été allouées aux harkis et à leurs veuves de harkis.
- En 2005, les neuf écoles de reconversion professionnelle ont à nouveau accueilli les enfants de supplétifs et ont été intégrées aux dispositifs de formation continue dans le cadre de la politique de l'emploi impulsée par le Premier ministre.

La mémoire

DÉFINIE PAR LE HAUT CONSEIL DE LA MÉMOIRE COMBATTANTE (HCMC), LA POLITIQUE DE MÉMOIRE NATIONALE EST RELAYÉE ET ANIMÉE LOCALEMENT PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC, SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS. SI L'ACTION DE L'ONAC EN MATIÈRE DE MÉMOIRE EST PRINCIPALEMENT ORIENTÉE VERS LES JEUNES GÉNÉRATIONS, LES SERVICES S'IMPLIQUENT ÉGALEMENT DANS DES PROJETS CULTURELS DESTINÉS À UN PLUS LARGE PUBLIC. CETTE MISSION EST CONFIÉE, DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, À DE JEUNES LICENCIÉS D'HISTOIRE AUJOURD'HUI APPELÉS DÉLÉGUÉS À LA MÉMOIRE COMBATTANTE.

➔ La déclinaison des grands axes de la politique de mémoire nationale

Le thème des commémorations retenu en 2005 par le HCMC : « La Victoire – la Liberté retrouvée – la Paix » a permis aux services de l'ONAC de rendre un hommage particulier aux acteurs des grandes campagnes de l'année 1915, ainsi qu'aux déportés et aux prisonniers de la Seconde Guerre mondiale.

Le 90^{ème} anniversaire des combats de 1915

L'ONAC s'attache particulièrement à préserver et valoriser la mémoire riche et fragile des poilus en la plaçant au cœur de ses actions pédagogiques.

Le 16 mars, le Mémorial de Verdun, le Centre Mondial de la Paix (CMP) et le service départemental de la Meuse, ont rassemblé, à Verdun, 1 500 jeunes issus des 25 pays de l'Union Européenne. Cette journée s'inscrivait dans le cadre d'un programme de réflexion sur la



guerre et la paix appelé « L'Europe et le Grand Tour ». Les participants ont notamment visité le champ de bataille de Verdun et ont assisté à un spectacle son et lumière à l'Ossuaire de Douaumont.

Dans le même esprit de réconciliation, le 12 novembre, les services des Ardennes et de la Marne ont organisé un rallye



» Chiffres clés

- 448 témoignages d'anciens combattants, résistants, déportés recueillis,
- 190 conventions départementales de partenariat signées ou reconduites,
- 3 278 diplômes d'honneur de porte-drapeau attribués,
- 33 307 jours de présentation d'expositions nationales,
- 713 rencontres intergénérationnelles organisées,
- 4 090 demandes de recherche de mémoire familiale renseignées

automobile. Le but de cette journée était de faire découvrir aux participants les lieux de mémoire consacrés à la Grande Guerre dans les deux départements et de rendre hommage aux soldats français et allemands tombés lors du conflit. Près



de 180 personnes ont participé à cette journée de tourisme de mémoire. Un hommage aux poilus de Verdun a été rendu à Chaumont, les 10, 11 et 12 juin, au travers d'un spectacle son et lumière intitulé « La Colline des Neiges écarlates » auquel s'est associé le service départemental de l'ONAC de la Haute-Marne.

Le service départemental du Cantal a commémoré le 90^{ème} anniversaire de la création de la Croix de Guerre, en présentant au Conseil général une exposition retraçant l'histoire de cette illustre décoration et le portrait de quelques-uns de ses récipiendaires, des uniformes d'époque et une remarquable collection de soldats de plomb de la Grande Guerre. Cette exposition fut complétée par une conférence animée par monsieur Roger Labellie, ancien résistant cantalien passionné d'histoire.



Le 60^{ème} anniversaire de la Victoire des Alliés

En partenariat avec les Archives départementales, le service de l'Ardèche a participé à la réalisation d'un supplément au journal « Le Dauphiné Libéré »



entièrement dédié à la célébration de la Victoire du 8 mai 1945. La rédaction était en partie assurée par une classe de troisième du collège Bernard de Ventadour de Privas et par des témoins ardéchois.



Le service départemental du Nord a réuni, du 6 au 9 mai, une centaine de jeunes venus des villes de Lille, Leeds, Liège, Cologne, Erfurt et Stuttgart. Le 6 mai, les élèves ont visité le camp d'internement belge du Fort de Breendonk et le Musée Royal de l'Armée à Bruxelles. Ils ont participé, le lendemain, aux festivités du 60^{ème} anniversaire de la libération de Dunkerque et ont découvert le centre historique de la Coupole d'Helfaut. Ils ont assisté le 8 mai à la cérémonie organisée à Lille. Enfin le 9 mai, les élèves

ont débattu avec des historiens au lycée européen lillois autour du thème « L'Europe d'aujourd'hui, les acquis du passé ».

Un spectacle mettant en scène de nombreux acteurs locaux, intitulé « J'avais 16 ans en 39, j'aimais la musique... » a été organisé en Creuse par l'ONAC et la ville de La Souterraine. Pendant la guerre, un jeune creusois, de Paris à sa terre d'origine, découvre le jazz et les musiques populaires juives et tziganes. Deux représentations ont eu lieu les 3 et 4 mai devant plus de 850 personnes, dont 400 scolaires.



Le 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration

Le 3 novembre, le centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi a été inauguré au Struthof (Alsace) par le président de la République. Les services départementaux du Cher, de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, du Jura, de la Mayenne, de l'Oise, de l'Orne, de Saône-et-Loire, des Landes et du Var ont organisé des voyages pédagogiques dans le seul camp de concentration qui existe sur le territoire français et où périrent 22 000 hommes et femmes.



Les services ont présenté pendant 2 514 jours l'exposition consacrée au camp du Struthof réalisée par la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du ministère

de la défense. L'exposition de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation intitulée « La déportation dans les camps nazis » a été présentée pendant 4 942 jours.



La musique permet d'évoquer le thème de la déportation avec beaucoup d'émotion et d'intensité. Dans le cadre du 15^{ème} anniversaire de la ratification de la Constitution des Droits de l'Enfant, l'ONAC de Paris et l'Inspection académique ont organisé, à l'UNESCO, le 18 mai, un concert de 400 voix d'enfants sur le thème de l'enfance déportée. Le service départemental de la Gironde et l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ont créé un oratorio « La voix de la Mémoire, Paroles de déportés ». Cette œuvre musicale est composée à partir des témoignages des déportés et mise en valeur par la musique d'un compositeur israélien. Deux concerts ont eu lieu au Grand Théâtre de Bordeaux le 8 mai.



La mémoire de la déportation trouve, à travers le théâtre et le cinéma, des supports de transmission modernes qui permettent de toucher à la fois un

large public et les scolaires. En Charente, le 5 avril, le service départemental a organisé devant 600 collégiens et lycéens une représentation de la pièce de théâtre intitulée « Une toute petite histoire ». Interprétée par le théâtre de l'Utopie de La Rochelle, cette pièce de Francine Christophe relate la montée du nazisme et de l'antisémitisme. Les jeunes charentais ont ensuite pu échanger avec des rescapés des camps. Le service départemental du Gard, en partenariat avec le cinéma d'art et d'essai le Sémaphore, a organisé sa 9^{ème} quinzaine cinématographique autour du thème de la déportation. Du 6 au 15 avril puis du 2 au 14 mai 2005 quatre films ont été présentés : « Au revoir les enfants » de Louis Malle, « La vie est belle » de Roberto Benigni, « Le Pianiste » de Roman Polanski et « De Nuremberg à Nuremberg » de Frédéric Rossif. Les projections gratuites, ont été proposées à tous les élèves de Nîmes et de la communauté de communes « Nîmes Métropole ». Une projection sur cinq était suivie d'une rencontre avec d'anciens déportés. Cette initiative a remporté un véritable succès avec 6 700 spectateurs.

Le 60^{ème} anniversaire du retour des prisonniers de guerre



Pour commémorer le retour des prisonniers de guerre, le service départemental de la Creuse, en partenariat avec les archives départementales, a présenté une exposition intitulée « les prisonniers de guerre creusois, 1939-1945 » qui relatait la vie quotidienne de ces soldats à travers des correspondances et des journaux personnels. Les services départementaux du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne, du Loiret et de l'Indre-et-Loire ont participé à un concours organisé par l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants d'Algérie Tunisie Maroc. Les 20 et 21 avril, les collégiens inscrits ont visité le Mémorial de Caen et échangé avec d'anciens prisonniers avant de rédiger une lettre relatant la vie d'un combattant prisonnier en Allemagne.

Des actions pédagogiques et culturelles, originales et variées

Les services départementaux de l'ONAC travaillent, avec de nombreux partenaires locaux et particulièrement les associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à la valorisation de la mémoire des acteurs de tous les conflits contemporains. L'ONAC a à cœur de renforcer le lien intergénérationnel entre les enfants et le monde combattant, exemple de courage, d'implication et de respect à travers des journées d'actions variées.

Des rencontres inter-générationnelles

Le 3 juin 2005, une journée de sensibilisation aux valeurs transmises par le monde combattant et le monde sportif a été organisée au parc interdépartemental des sports de la Courneuve de Seine-Saint-Denis. Baptisée « Notre Mémoire est votre avenir », cette journée a permis la rencontre de quelques 850 enfants issus de classes de CM1, CM2 et 6^{ème} et d'une centaine d'anciens combattants du département autour d'ateliers sportifs mais aussi d'éveil à la Mémoire et à la



Citoyenneté. Ces derniers, animés par l'ONAC, ont été l'occasion de présenter un Jeu de l'Oie original intitulé « A la découverte de la Citoyenneté » qui permet, à travers des questions sur 5 thèmes différents (Première et Seconde Guerres mondiales, la Mémoire, la Citoyenneté et l'Europe) d'apprendre en s'amusant. Aujourd'hui, une dizaine d'exemplaires de ce jeu est mis à disposition des services départementaux.



Les services de l'Ain et de la Savoie ont organisé parallèlement une opération intitulée « A la croisée des chemins ». Dans l'Ain, les 19 et 24 mai, 1 600 enfants des écoles primaires ont effectué des parcours de randonnée sur les chemins du maquis d'Echallon. Cette initiative était organisée en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Des rencontres avec des témoins, la découverte d'expositions réalisées par la DMPA et des saynètes animées par des comédiens sont venues ponctuer cette journée qui s'est achevée par une cérémonie autour du monument du maquis. Le 20 mai, au Col des Saisies, le service départemental de la Savoie a participé, à l'initiative de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, au rassemblement de plus de 1 000 élèves de 22 écoles élémentaires des départe-

ments de Savoie et Haute Savoie. Après une randonnée pédestre et la rencontre avec d'anciens résistants à différentes étapes du parcours en montagne, une exposition sur la Résistance conçue par les écoliers a été présentée au public.



A Charleville-Mézières, le 21 mars, à 11h30, comme dans 90 autres pays, 200 jeunes enfants se sont réunis pour lire des poèmes qu'ils avaient eux-mêmes écrits et battre tambours contre la violence dans le monde. Avant la manifestation, le service départemental est intervenu dans une quinzaine de classes et a mis en contact des enfants et des anciens combattants, donnant lieu à d'enrichissants échanges sur les thèmes des deux guerres mondiales et du devoir de mémoire.

Des concours

En 2005, 63 368 élèves ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation, un record dans l'histoire du concours qui proposait cette année de réfléchir sur le thème : « 1945 : Libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crime contre l'humanité et génocide ». Les services départementaux contribuent à la réussite de ce concours en proposant aux organisateurs et aux élèves des dossiers pédagogiques et des rencontres avec des témoins... 30 % de la subvention attribuée par la DMPA à l'ONAC ont été consacrés, par les services, aux récompenses des lauréats du CNRD, dont près de la moitié a consisté en des voyages pédagogiques dans des camps de concentration. Le service départemental de l'ONAC des Hauts-de-Seine a, pour sa part, financé des brevets de secouristes délivrés par la Croix Rouge Française pour une vingtaine de lauréats. L'Œuvre Nationale du Bleu de France s'associe également à cette action depuis 2002 en offrant un ouvrage. Cette année, il

s'agissait du livre de Patrick Rotman « Les Survivants » édité en avril 2005.

Lors de l'inauguration du Mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck, les 18 et 19 juin, étaient présentés les travaux des lauréats ayant participé au concours intitulé « Clés de l'Histoire, Clés d'Histoires » initié par le Mémorial et dans lequel les services départementaux du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ont pris une part active.

Des conférences

Le 14 octobre, le service départemental des Hautes-Pyrénées a présenté, dans le cadre de l'opération « Après la guerre, construire et se reconstruire », un cycle de quatre conférences. Sont notamment intervenus Maître Calatayud, membre de la commission nationale des Droits de l'Homme, sur le thème de « la reconstruction nationale et la réconciliation : la place des victimes et le sort des criminels » et le Général Saint-Macary, chargé des affaires militaires et internationales auprès de l'ONAC, sur le thème « les actions de coopération internationale de l'ONAC : ingénierie en matière de reconnaissance et de mémoire. »

Le 7 juin 2005, en partenariat avec la mairie et le comité d'entente des anciens combattants de Sainte-Savine, le service départemental de l'Aube a organisé une conférence animée par M. Antoine SFEIR, directeur de la revue « Les Cahiers de l'Orient ». Devant quelques 200 auditeurs, M. Antoine SFEIR a présenté les causes, les conséquences et les enjeux des nouveaux conflits contemporains au Proche-Orient, dans les Balkans et en Afghanistan.

Des randonnées de mémoire

En partenariat avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération de Randonnée Pédestre, le service départemental du Tarn a organisé, le 17 avril, une randonnée de la Paix à Jouqueviel. Cette action proposait à tous une « rando-quizz » sur l'environnement, le patrimoine et l'histoire de la Résistance dans la région. La journée s'est achevée par la présentation d'une exposition sur la Déportation par le service de l'ONAC.

➔ L'implication dans la préservation des archives

Conscient de la fragilité des traces et des témoignages, l'ONAC s'engage activement dans la sauvegarde des archives liées à la Mémoire combattante.

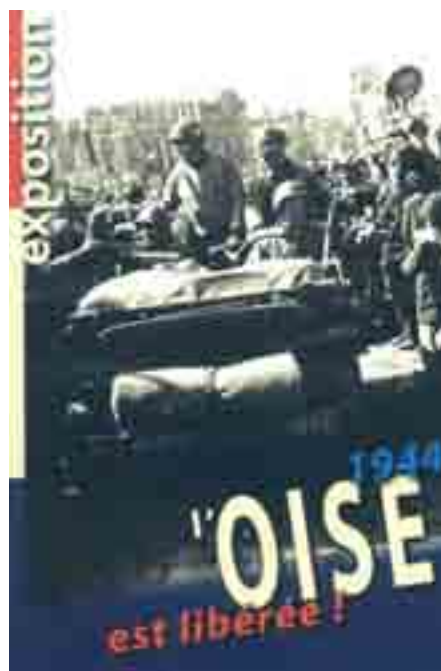
Le recueil

L'ONAC est associé à la campagne de sauvegarde des témoignages des anciens combattants de la guerre d'Algérie. Cette opération initiée par le Ministre délégué aux anciens combattants est pilotée par la DMPA. 21 premiers services départementaux ont été choisis en 2004 et 2005 pour conduire cette collecte et 250 témoignages ont été recueillis. A compter du 1^{er} janvier 2006, 28 départements se lancent, à leur tour, dans ce projet. L'ensemble des services départementaux effectuera cette collecte d'ici 2007 afin d'atteindre un corpus de témoins pertinent. Les archives orales ainsi obtenues seront conservées au Service historique de la Défense et permettront aux chercheurs de confronter cette nouvelle source de données aux archives écrites traditionnelles. Elle constituera la première opération de cette ampleur menée par le ministère de la défense.

Le service départemental de l'Ain en partenariat avec la société FM Production, a lancé une opération intitulée « Reporters de Mémoire ». Le but de cette action, à laquelle sont associés des élèves d'écoles élémentaires, est de recueillir des témoignages sur les différents conflits contemporains afin de créer un feuilleton radiophonique. Cette mémoire orale sera ensuite diffusée sur les radios locales, des sites Internet mais également par le biais de 200 CD audio distribués dans chaque établissement scolaire du département.

Le service du Gard a soutenu la réalisation par des lycéens nîmois, d'un moyen métrage intitulé « Mon premier souvenir en couleur », présentant le témoignage d'anciens déportés et résistants français et tchèques. Ce documentaire a été réalisé par une vingtaine d'élèves, eux-mêmes français

et tchèques. Ce documentaire a été présenté au festival du film sur la résistance et la déportation d'Ajaccio en mai et au festival « Voisins disparus » organisé par le Musée juif de Prague et le ministère de l'éducation nationale tchèque le 14 juin 2005.



La préservation

En 2005, 12 services départementaux ont participé à la présentation du guide des archives privées de la Résistance et de la Déportation. Cette opération initiée par les Fondations de la Résistance et de la Mémoire de la Déportation et les ministères de la défense et de la culture vise à encourager les détenteurs d'archives à les verser dans des lieux assurant leur parfaite conservation. A l'occasion de cette opération, le 25 janvier, le service départemental de l'Oise a présenté l'exposition « 1944, l'Oise est libérée », fruit d'un partenariat entre les Archives départementales et le Conseil général.

L'accessibilité

L'ONAC ouvre les archives détenues par ses services départementaux. 43 dérogations aux délais légaux de communication de ces archives ont ainsi été accordées. 4 090 demandes de recherche familiale ou historique formulées par des particuliers ou des chercheurs ont été renseignées ou réorientées.

➔ L'animation des cérémonies patriotiques

L'hommage aux soldats Morts pour la France en Indochine

Un décret paru en 2005 institue le 8 juin comme journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine. C'est à cette date, en 1980, que les restes du soldat inconnu d'Indochine avaient été transportés à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais).

Les services départementaux des Ardennes et de l'Aube, en partenariat avec l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois, ont permis à une soixantaine de jeunes de collèges et lycées de Troyes et de Charleville-Mézières d'assister, aux Invalides, à Paris, le 8 juin 2005, à la première journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine.

La participation des jeunes aux cérémonies

Les services départementaux jouent un rôle majeur dans l'organisation des manifestations locales et veillent à y associer les jeunes générations.

Ces enfants deviennent des acteurs à part entière de ces cérémonies. Dans le Morbihan, une classe a interprété, lors des cérémonies du 11 novembre, une chanson intitulée « Lettre à un Poilu » qu'ils ont eux-même écrite avec l'aide de leur professeur. Dans de nombreux autres départements, des chorales d'enfants ont participé aux cérémonies en interprétant la Marseillaise, le Chant des Partisans ou le Chant des Marais. Ce fut le cas dans l'Hérault où 700 enfants ont participé aux cérémonies de la déportation et du 8 mai.

Dans le Pas-de-Calais, le 7 mai, 150 enfants habillés aux couleurs du Bleu de France participaient à une cérémonie d'hommage aux héros et victimes de la Seconde Guerre mondiale, à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, en présence de représentants de six pays alliés, de



150 porte-drapeau et de 1500 spectateurs. Chants, chorégraphie et pyrotechnie ont enrichi cette commémoration émouvante.



Un rallye de la Flamme a été organisé par le service de Loire-Atlantique, le 24 avril. A Nantes, au monument aux Morts, un déporté a allumé une flamme transmise lors d'une course-relais à une cinquantaine de jeunes particulièrement sensibilisés au thème de la déportation. Cette opération a été organisée en partenariat avec

l'Inspection académique, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Comité olympique, la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes et l'Union Nationale des Déportés, Internés et Familles de disparus.

La reconnaissance de l'engagement des porte-drapeau

L'ONAC accorde une attention toute particulière à la présence des porte-drapeau lors des journées nationales commémoratives et des cérémonies locales. Leur engagement est reconnu grâce à un diplôme d'honneur délivré par l'ONAC.

Ce sont ainsi 89 791 diplômes qui ont été décernés depuis leur création en 1961, dont 3 278 en 2005.

La promotion de cette fonction passe également par la préservation de l'emblème. En 2005, 99 subventions pour l'achat ou la restauration d'un drapeau ont été accordées.

L'ONAC est également attentif à réserver un lieu de dévolution décent aux drapeaux qui ne sont plus portés.

Cet engagement pour la pérennisation de la fonction de porte-drapeau passe enfin par la mobilisation des plus jeunes. C'est pourquoi en 2005, 17 porte-drapeau parmi les plus jeunes des régions françaises ont été invités



par l'ONAC à Paris le 14 juillet. Défilé sur les Champs-Élysées, réception par le chef de l'Etat au Palais de l'Élysée, ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe ont rythmé cette journée qui a également permis aux jeunes participants de découvrir la capitale.

➔ Le budget

Le processus de contractualisation des assistants-mémoire au terme de leur contrat emploi-jeune s'est poursuivi : 12 postes de délégués à la mémoire combattante ont ainsi été créés en 2005, dont 3 par recrutement externe.

La DMPA a consolidé les moyens budgétaires qu'elle dédie à la politique mémoire de l'ONAC en augmentant de près de 15 % sa dotation en 2005.

L'ONAC a par ailleurs affecté 500 000 euros à l'organisation des manifestations nationales exceptionnelles qui ont jalonné l'année 2005.

> TABLEAU COMPARATIF DU BUDGET CONSACRÉ À LA POLITIQUE DE MÉMOIRE COMBATTANTE

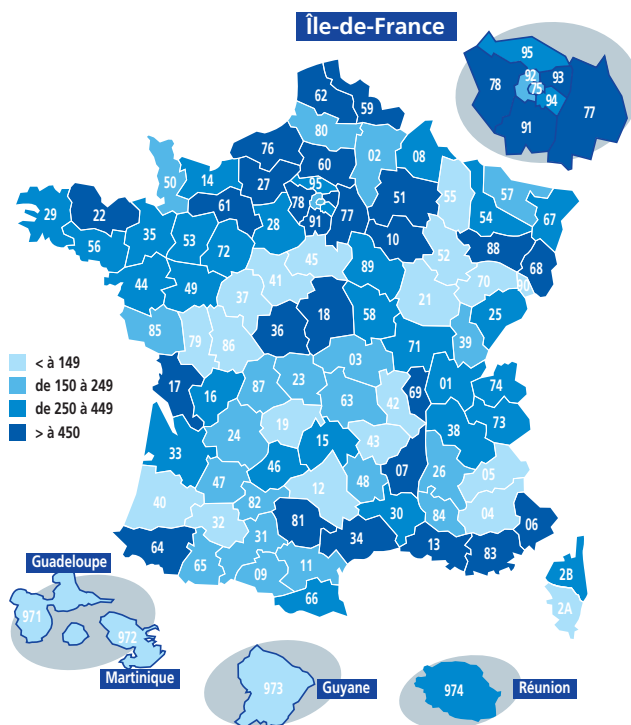
Exercice	DMPA (1)	ONBF (2)	Subventions des collectivités locales	Produits des dons et leg	TOTAL
2001	228 673 €	65 553 €	34 343 €	23 348 €	351 917 €
2002	201 032 €	163 015 €	102 551 €	17 772 €	484 370 €
2003	263 779 €	220 541 €	54 075 €	52 956 €	591 351 €
2004	200 910 €	243 160 €	108 376 €	58 463 €	610 909 €
2005	232 500 €	267 570 €	90 216 €	69 117 €	659 403 €

1- Subvention versée en vertu du protocole d'accord signé avec la DMPA, le 6 juin 2001,
2- Dotation affectée en vertu de la décision du 5 mars 2002, du Collège de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France

La solidarité

LA SOLIDARITÉ EST AU CŒUR DE LA MISSION DE L'ONAC. ELLE EST MISE EN ŒUVRE À PARTIR DE DEUX TYPES D'ACTION : DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES VARIÉES (SECOURS, AIDES, PARTICIPATIONS, COLIS DE DOUCEURS, AVANCES REMBOURSABLES ET PRÊTS SOCIAUX) ET UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE DISPENSÉE PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX.

Nombre d'interventions financières en 2005 (hors colis)



➔ Les interventions financières

Typologie des interventions

Ces interventions se répartissent en plusieurs catégories :

Les secours : disponibles sans délai, ils apportent une réponse financière immédiate à des situations exceptionnelles ou de précarité. Ils permettent de régler une nuit d'hôtel, la course d'un taxi, d'un billet de train, ou encore de délivrer des bons alimentaires.

Les aides : mobilisables à moyen terme, ces aides sont destinées à trois types de besoin :

- difficulté financière ponctuelle : frais de déménagement, règlement d'un loyer, d'une facture d'énergie,...
- soutien financier lié à des frais médicaux : participation au financement de médicament, de frais d'hospitalisation,...
- soutien financier lié au décès d'un conjoint : participation aux frais d'obsèques.

Les participations financières :

elles s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent trois types d'action :

- la prise en charge partielle ou totale des frais d'aide ménagère.
- les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile

» Chiffres clés

- 35 239 interventions sociales diligentées par les services départementaux
- 10 792 cartes de veuves délivrées
- 25 adoptions de pupilles de la Nation
- 8 655 interventions sociales diligentées à l'étranger
- 1 741 bénéficiaires de l'allocation différentielle du Fonds de solidarité
- 58 804 ressortissants reçus ou visités

(aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation d'un ressortissant âgé et/ou handicapé, participation au financement de télésurveillance ou de portage de repas à domicile,...).

La remise des colis :

qualifiés de « colis douceur », ces colis sont principalement destinés aux ressortissants hébergés en maison de retraite.

Les avances remboursables et les prêts sociaux :

consentis sans intérêt pour une durée maximale de deux ans. Ces prêts concourent au financement d'un bien mobilier, l'aménagement ou des travaux de réfection d'un logement, ...

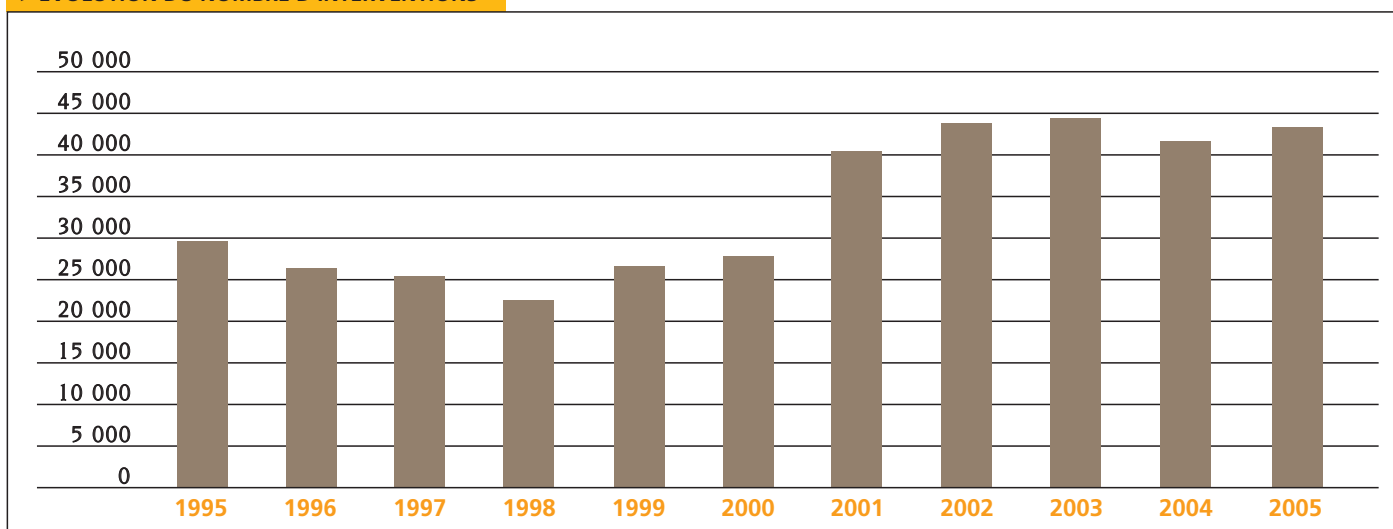


Réception des ressortissants de l'Outre mer par le Directeur général le 12 juillet

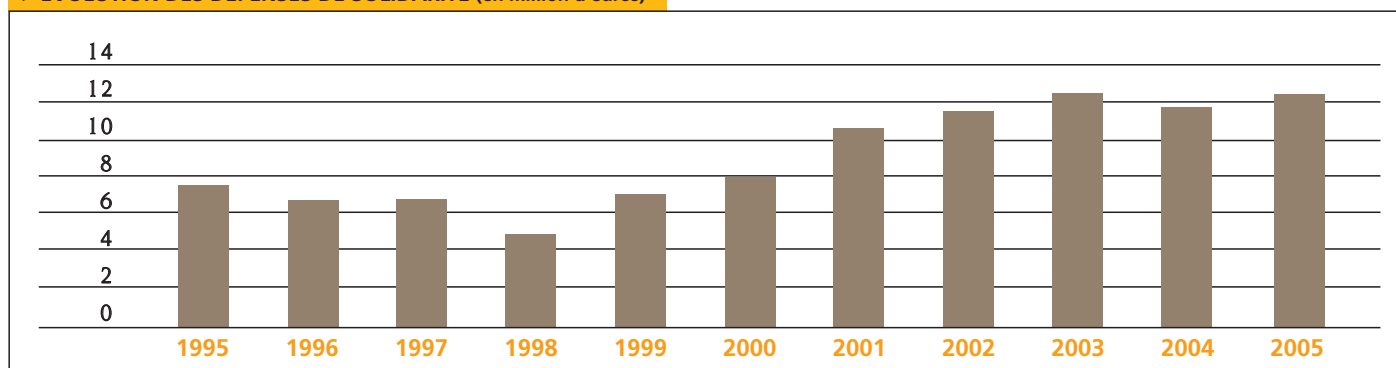
> BILAN DE L'ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS SOCIALES DE L'OFFICE NATIONAL DE 1995 À 2005

Année	Nombre d'interventions	Montant en M d'euros
1995	29 622	7,46
1996	26 389	6,74
1997	25 360	6,77
1998	22 571	4,99
1999	26 794	6,80
2000	27 917	8,00
2001	40 099	10,50
2002	44 014	11,47
2003	44 333	12,45
2004	42 553	11,79
2005	43 851	12,40

> EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS



> EVOLUTION DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ (en million d'euros)



> BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS SOCIALES DILIGENTÉES

Bénéficiaires	Nombre d'interventions	Montant en M d'euros
Anciens combattants	14 560	4 373 350,87
Harkis	1 110	459 242,58
Veuves	16 892	5 179 526,96
Pupilles et orphelins de guerre majeurs	1 528	677 308,59
Pupilles mineurs ou en études	698	463 180,40
Assistance aux ressortissants à l'étranger	8 655	827 413,96
Offices d'Outre-mer	300	160 409,00
Secours permanents et occasionnels aux compagnes et aux pensionnés hors-guerre	79	81 644,58
Subvention pour l'équipement automobile des grands invalides et mutilés de guerre	2	869,00
Chèques de service	-	182 313,19
TOTAL INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	43 851	12 405 259,13
Prêts et avances remboursables	451	662 509,00
TOTAL GÉNÉRAL	44 302	13 067 759,13

> LES BÉNÉFICIAIRES DES INTERVENTIONS SOCIALES DILIGENTÉES PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Répartition par catégorie de ressortissants	Nombre d'interventions	Montant en M d'euros
Anciens combattants	14 560	4 373 350,87
Harkis	1 110	459 242,58
Veuves	16 892	5 179 526,96
Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre majeurs	1 528	677 308,59
Pupilles de la Nation mineurs	698	463 180,40
Toutes catégories (Chèques Emploi Service)	-	182 313,19
TOTAL	34 788	11 334 922,59

> RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SOCIALES DILIGENTÉES PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX PAR NATURE D'INTERVENTION

(hors Pupilles de la Nation mineurs)						
Catégorie d'interventions	Anciens combattants	Harkis	Veuves	Pupilles et orphelins de guerre majeurs	TOTAL	Montant des dépenses (en euros)
Secours	688	64	225	107	1 084	106 361,08
Aides						
- difficultés financières	6 105	859	4 985	1 013	12 962	6 037 651,82
- frais médicaux	1 675	118	965	168	2 926	1 153 307,83
- frais d'obsèques	446	33	4 136	42	4 657	2 147 950,34
Participations						
- aide-ménagère	645	17	915	62	1 639	540 475,41
- maintien à domicile	738	7	1 419	27	2 191	486 967,41
Colis de douceurs	4 263	12	4 247	109	8 631	216 715,11
- achats chèques de service						182 313,19
TOTAL INTERVENTIONS	14 560	1 110	16 892	1 528	34 090*	11 871 742,19
Avances remboursables	287	4	123	37	451	662 509,00
TOTAL GÉNÉRAL	14 847	1 114	17 015	1 565	34 541	11 534 251,19

(* A ces 34 090 interventions viennent s'ajouter les 698 interventions diligentées en faveur des pupilles de la Nation mineurs détaillées au chapitre qui leur est consacré)

L'action sociale en faveur des veuves de guerre et des veuves d'anciens combattants ou de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

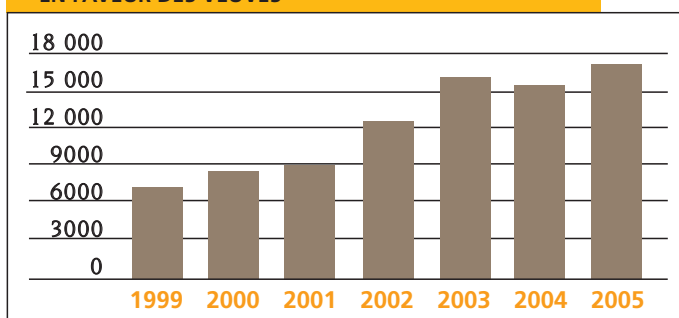
Le nombre de veuves, ressortissantes de l'Office national est estimé à 1 628 000. Les veuves de guerre, d'anciens combattants ou de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre bénéficient de l'ensemble des aides financières dispensées par l'Office national sur la

subvention de l'Etat. Lorsqu'elles sont accueillies dans les maisons de retraite de l'Office, elles peuvent parfois bénéficier de sa participation à leurs frais d'hébergement si elles sont incapables, personnellement ou avec le concours de leur famille, d'acquitter la totalité du prix de journée.

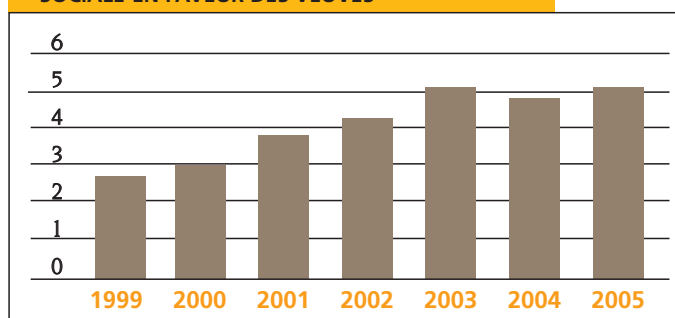
> BILAN DE L'ACTION SPÉCIFIQUE DE L'OFFICE NATIONAL EN FAVEUR DES VEUVES (1998/2005)

Année	Nombre d'interventions	Montant en M d'euros
1998	5 934	1,61
1999	7 587	2,55
2000	8 068	2,94
2001	9 097	3,74
2002	12 385	4,35
2003	16 067	5,15
2004	15 866	4,81
2005	16 892	5,17

> ÉVOLUTION SUR 7 ANS DU NOMBRE D'INTERVENTION EN FAVEUR DES VEUVES



> ÉVOLUTION SUR 7 ANS DES DÉPENSES D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES VEUVES



Bilan de l'établissement des cartes de ressortissants de l'ONAC en faveur des veuves de guerre et des veuves de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

En 2005, les services départementaux ont instruit 12 395 demandes de cartes et 10 792 cartes ont été établies.

La répartition du nombre de cartes délivrées par génération est la suivante :

> BILAN DE L'ÉTABLISSEMENT DES CARTES DE RESSORTISSANTS DE L'ONAC

Génération	Nombre de cartes délivrées
1914/1918	54
1939/1945	3 523
Indochine et A.F.N.	7 145
4 ^{ème} génération du feu	70
TOTAL	10 792

> L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES HARKIS

Nature des interventions	Nombre	Montant des dépenses (en euros)
Secours	64	4 690,97
Aides		
- difficultés financières	859	377 578,42
- frais médicaux	118	48 286,80
- frais d'obsèques	33	19 044,50
Participations		
- aide-ménagère	17	7 479,62
- maintien à domicile	7	1 981,86
Colis de douceurs	12	180,41
TOTAL	1 110	459 242,58
Avances remboursables	4	6 024,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 114	465 266,58

Les services départementaux ont poursuivi l'attention particulière portée aux anciens supplétifs rapatriés d'Afrique du Nord ainsi qu'à leur famille. Ils sont intervenus financièrement auprès de **1 110** foyers pour un montant total de **465 266,58** euros.

→ La gestion des pupilles de la nation

La mise en œuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité originelle de l'ONAC et plus particulièrement de ses services départementaux. Ce statut s'inscrit dans un cadre législatif institué en 1917 et dont la dernière extension date de 1993. Cette gestion comporte deux aspects ; d'une part, l'assistance administrative afférente à la procédure d'adoption devant les tribunaux de grande instance, d'autre part, le suivi des pupilles de la Nation jusqu'à leurs 21 ans et au-

delà lorsqu'ils poursuivent des études. 3 catégories de pupilles sont référencées par rapport à la loi invoquée lors de l'intervention du jugement prononçant l'adoption :

cat 1 : Lois du 27 juillet 1917, du 29 avril 1927, du 6 août 1955 et du 31

juillet 1959.

cat 2 : Loi du 23 janvier 1990 (acte de terrorisme).

cat 1 : Loi du 19 juillet 1993 (extension aux enfants de certains fonctionnaires décédés dans des circonstances liées au maintien de l'ordre public).

> BILAN DE LA GESTION DES PUPILLES DE LA NATION

Nombre de SD/ONAC gestionnaires de pupilles	Nombre de PN gérés					
	cat 1	cat 2	cat 3	filles	garçons	TOTAL
55	78	89	31	101	97	198

> BILAN PAR DÉPARTEMENT DES ADOPTIONS PAR LA NATION EN QUALITÉ DE PUPILLE PRONONCÉES EN 2005

N°	Département	Nombre d'adoptions prononcées en 2005					TOTAL
		cat 1	cat 2	cat 3	filles	garçons	
01	Ain		1			1	1
16	Charente	1			1		1
25	Doubs	4			1	3	4
30	Gard	2				2	2
33	Gironde			1	1		1
44	Loire-Atlantique	2				2	2
61	Orne			1	1		1
69	Rhône		2			2	2
72	Sarthe		1			1	1
86	Vienne	8			3	5	8
91	Essonne		2		2		2
	TOTAL	17	6	2	9	16	25

> BILAN DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DILIGENTÉES EN FAVEUR DES PUPILLES DE LA NATION

Nature des interventions	Nombre	Montant (en euros)
Aides aux études		
- <i>scolarité (jusqu'au bac)</i>	252	172 595,00
- <i>études supérieures (au-delà du bac)</i>	158	196 175,00
- <i>apprentissage</i>	14	15 889,00
Aides à la vie quotidienne		
- <i>vacances</i>	57	18 701,90
- <i>soins médicaux</i>	5	2 069,00
- <i>dépenses courantes (vêtements, loisirs,...)</i>	41	27 305,50
Aides au premier emploi	3	1 153,00
Étrennes	158	25 463,00
Aides à la majorité	10	3 829,00
TOTAL	698	463 180,40
Prêts	0	0,00

➔ L'action sociale en faveur des ressortissants de l'étranger et des Offices des territoires d'outre-mer et de Pondichéry

L'action sociale en faveur des ressortissants de l'Étranger

L'ONAC intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'étranger en situation nécessitant l'intermédiaire des ambassades et consulats de France, pour les Etats qui comptent un nombre significatif de ressortissants, et par l'intermédiaire des Offices des anciens combattants

conventionnés de 11 Etats africains et malgache.

Dans ces pays, sous la double recommandation du Ministère des affaires étrangères et des autorités de contrôle financier (Ministère des finances), une commission paritaire, associant fonctionnaires des postes consulaires –Vice consul, attaché militaire, trésorier-payeur, représentants des groupements d'anciens combattants et membres de

l'Assemblée des Français à l'Étranger, est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité.

Au titre de l'exercice 2005, le champ des interventions sociales de l'ONAC en faveur des ressortissants de l'étranger se traduit par plus de 8 655 aides financières diligentées dans 44 pays pour un montant total de 0,827 M d'euros.

> BILAN DES INTERVENTIONS PAR CONTINENT

Continent	Nombre d'aides	Dépenses (en euros)
Europe	352	149 958,94
Afrique	7 015	503 973,03
Asie	1 162	88 122,00
Amérique du Nord et Centrale	54	37 799,99
Amérique du Sud	71	46 760,00
Océanie	1	800,00
TOTAL	8 655	827 413,96

L'action sociale en faveur des ressortissants relevant des Offices des territoires d'Outre-mer et de Pondichéry

L'ONAC accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement, votée par le Conseil d'administration, aux Offices des anciens combattants de Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie et de Pondichéry . Ces Offices ont pour mission d'assurer sur leur territoire respectif les fonctions dévolues à l'Office national par le code des PMIVG.

L'Office des anciens combattants de Polynésie Française

En 2005, 73 210 euros ont été accordés dont 53 863 euros pour le fonctionnement et les salaires et 19 347 euros pour l'action sociale.

L'Office des anciens combattants de Nouvelle Calédonie

En 2005, 61 558 euros ont été accordés dont 38 429 euros pour le fonctionnement et les salaires et 23 129 euros pour l'action sociale.

L'Office des anciens combattants de Pondichéry

En 2005, 25 641 euros ont été accordés dont 4 893 euros pour le fonctionnement et les salaires et 20 748 euros pour l'action sociale.

Les interventions de ces trois Offices ont concerné en 2005 près de 300 ressortissants en difficulté.



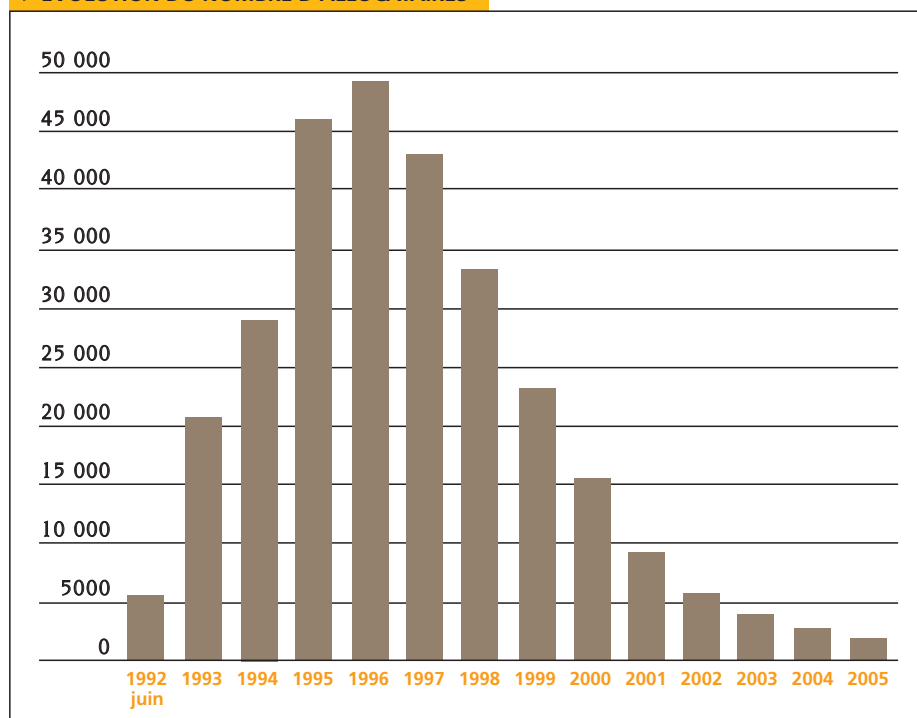
L'attribution de l'allocation différentielle du fonds de solidarité

Créé par l'article 125 de la loi de finances pour 1992, le fonds de solidarité se compose de l'allocation différentielle et de l'allocation de préparation à la retraite.

Les services départementaux de l'ONAC assurent la gestion de l'allocation différentielle sous l'autorité des préfets de département, ordonnateurs secondaires de ladite allocation.

En 2005, l'allocation différentielle garantit aux anciens combattants d'Indochine et d'AFN chômeurs de longue durée ou en activité salariée involontairement réduite un revenu mensuel maximum de 782,34 euros porté à 949,50 euros s'agissant des allocataires justifiant de 160 trimestres de cotisation à un régime d'assurance vieillesse.

> EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES



> EVOLUTION DU NOMBRE DE TITULAIRES DE L'ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE DU FONDS DE SOLIDARITÉ SUR LA PÉRIODE 1992/2005

Année	Nombre de dossiers instruits	Nombre d'allocataires	Rejets prononcés	Montant mensuel moyen de l'allocation différentielle
1992 (second semestre)	9 281	5 888	3 393	1 150 F
1993	23 087	21 206	1 887	1 325 F
1994	30 809	29 463	1 349	1 437 F
1995	48 426	46 099	2 347	1 865 F
1996	51 082	49 320*	1 762	1 834 F
1997	48 600	43 119*	2 181	1 907 F
1998	40 519	33 289*	1 173	2 175 F
1999	24 428	23 508*	664	2 029 F
2000	15 401	15 312*	270	2 118 F
2001	9 515	9 403*	121	2 409 F
2002	6 004	6 039*	76	419,44 euros
2003	4 128	4 122*	37	461,01 euros
2004	2 845	2 861*	28	437,19 euros
2005	1 748	1 741*	15	484,30 euros

* nombre d'allocataires ayant perçu, à un moment ou à un autre, l'allocation différentielle par application du système des entrées et sorties (retraite vieillesse, option APR, décès...) dans le dispositif. Ainsi, en 2005, 1 741 ressortissants ont bénéficié de l'allocation différentielle pour un solde de 909 allocataires au 31 décembre 2005.

➔ Le suivi personnalisé des ressortissants par les services départementaux

L'exercice de la mission de solidarité par l'ensemble des services départementaux de l'Office national comporte une activité importante consacrée à l'accueil et à l'écoute des ressortissants.

Ainsi, au titre de l'exercice 2005, 58 804 entretiens individualisés ont été réalisés au cours desquels les ressortissants ont pu exposer leurs difficultés sociales.

> L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DES RESSORTISSANTS

Nombre de ressortissants reçus	54 808
Nombre de ressortissants visités	3 996
TOTAL	58 804

> NATURE DE L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE DILIGENTÉE EN FAVEUR DES RESSORTISSANTS REÇUS ET VISITÉS

Nature des dossiers instruits	Nombre
Information et orientation des ressortissants	36 618
Démarches auprès d'organismes ou de partenaires extérieurs	24 548
TOTAL	61 166

La reconnaissance

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC SONT LES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA GESTION, POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, DU DROIT À RECONNAISSANCE DU MONDE COMBATTANT.

→ La gestion des droits pour l'ensemble des générations du feu

La carte du combattant, titre lié à la participation à des combats, et le Titre de Reconnaissance de la Nation, créé d'abord pour les militaires ayant servi pendant au moins trois mois en Afrique du Nord, sont délivrés par les services départementaux de l'Office national.

La carte du combattant

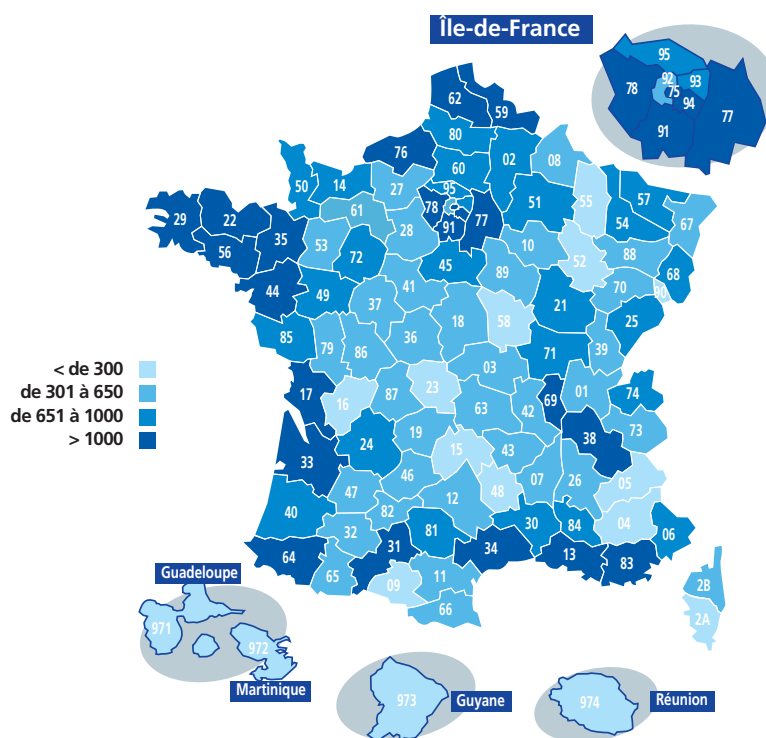
L'activité, menée en phase avec les trois générations du feu :

- avant 1940 : Première Guerre mondiale et théâtres d'opérations extérieures,
- 1945/1975 : Seconde Guerre mondiale et guerre d'Indochine,
- depuis 1975 : guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie, et missions extérieures,

a été régulièrement alimentée, depuis 10 ans, par les assouplissements législatifs successifs des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Le dernier en date a été réalisé par la loi de finances pour 2004 qui a ramené à 4 mois, à compter du 1^{er}/07/04, la durée des services sur l'un ou plusieurs des trois territoires reconnue équivalente à la participation aux actions de feu ou de combat exigée pour l'attribution de la carte.

Cette dernière mesure explique le nombre très élevé de cartes du combattant attribuées en 2004 ainsi que le maintien en 2005 d'un nombre

La France de la carte du combattant



d'attributions et de rejets encore important. Par ailleurs, l'ensemble de cette gestion reste durablement marquée, essentiellement à Paris et à Pau, par l'afflux des demandes de cartes émanant de ressortissants des ex-colonies. Cet afflux est provoqué, d'une part, par la réouverture, par la loi de finances pour 2001, de la possibilité pour ces ressortissants d'obtenir la retraite du combattant et, d'autre part, par la revalorisation du montant de celle-ci, décidée par la loi de finances

rectificative pour 2002 et effectivement entrée en application dans le courant de l'année 2004.

» Chiffres clés

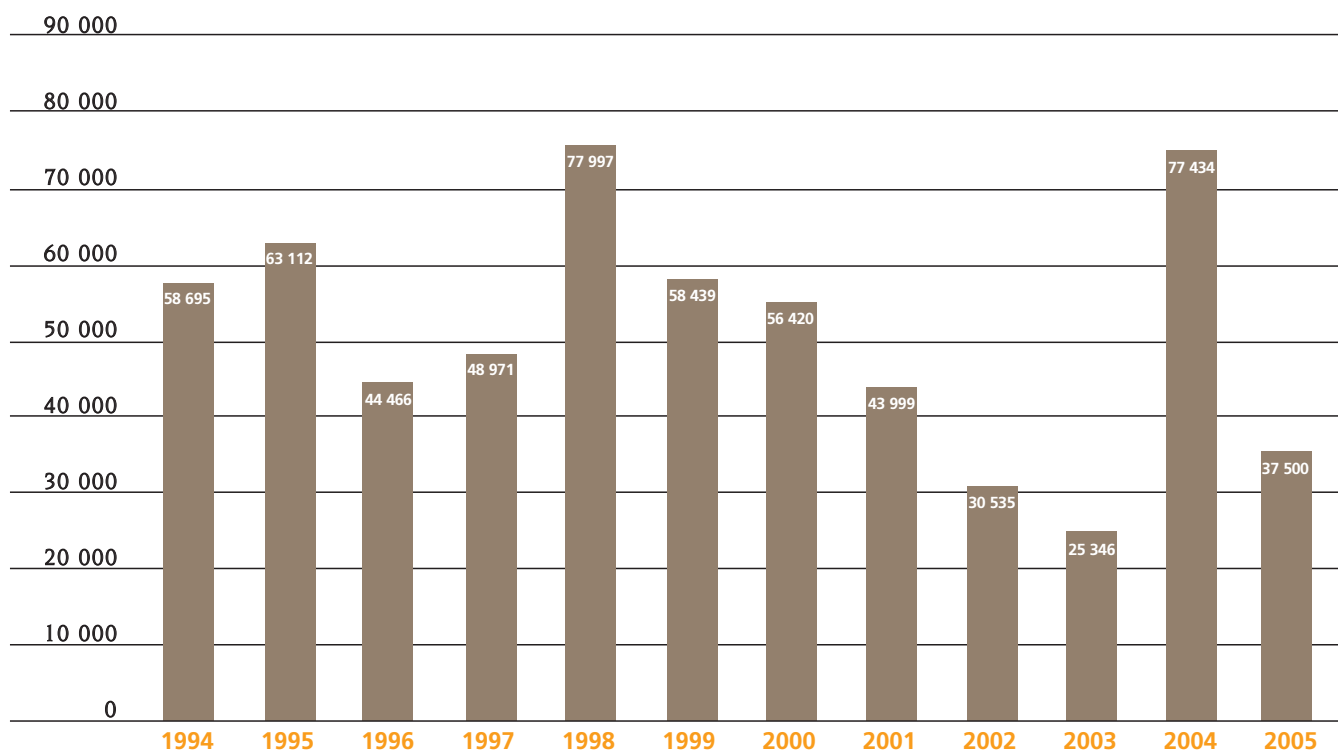
- 35 239 cartes du combattant
- 32 158 Titres de Reconnaissance de la Nation
- 186 cartes de statuts générationnels

> DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ LIÉE À LA CARTE DU COMBATTANT EN 2005

	Attributions (1)	Rejets	Autres dossiers étudiés (2)	TOTAUX
Demandeurs nés ou domiciliés en France	31 871	5 841	14 421	52 133
Demandeurs domiciliés en Polynésie française	40	5	0	45
Demandeurs nés et domiciliés à l'étranger (ex-colonies) (*)	5 267	1 683	1 914	8 864
Demandeurs nés et domiciliés à l'étranger (autres Etats ou français)	322	46	7	375
	37 500	7 575	16 342	61 417

(*) Ressortissants domiciliés au Maroc inclus (respectivement 1 175 cartes, 134 rejets et 0 autre dossier étudié)
 (1) Décisions préfectorales + décisions ministérielles
 (2) Demandes ayant fait l'objet d'une étude au cours de l'année, mais qui soit ont été classées sans suite (l'intéressé n'a pas servi en période de guerre, ou est décédé, ou n'habite plus dans le département, ou reste introuvable...), soit sont restées en fin d'année en attente d'éléments d'instruction (autorités militaires...).

> CARTE DU COMBATTANT



pour 2004 : la mesure des 4 mois explique le nombre très élevé de cartes du combattant attribuées en 2004

> DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ LIÉE AU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION EN 2005 (1)

Attributions	Rejets	Autres dossiers étudiés (2)	TOTAL
32 345	1 523	3 176	37 044

(1) ressortissants domiciliés en Polynésie française et au Maroc inclus (respectivement 89 TRN et 3 rejets, et 42 TRN et 0 rejet)
 (2) cf. note (2) sous descriptif carte du combattant

LE TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION

Créé en 1967 pour les militaires ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord, le TRN a été étendu :

- en 1974 aux membres des forces supplétives françaises ayant participé aux mêmes opérations et français ou domiciliés en France lors de leur demande,

- en 1993 aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles de nationalité française qui ont servi dans une formation ayant participé aux opérations et missions ouvrant vocation à l'attribution de la carte du combattant,

- en 2001 aux militaires et aux civils français ayant servi en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

La gestion des droits pour les générations spécifiques

Les services départementaux ont en charge l'instruction des demandes tendant à obtenir la reconnaissance de l'une des qualités suivantes liées à la Seconde Guerre mondiale :

- Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) ;
- Personne Contrainte au Travail en pays ennemi (PCT) ;
- réfractaire
- Personne Transférée en Pays Ennemi (PTPE) ;
- incorporé de force dans les formations paramilitaires allemandes ;
- Patriote Réfractaire à l'annexion de fait des départements du Rhin et de la Moselle (PRAF) ;
- Patriote Transféré en Allemagne (PTA).

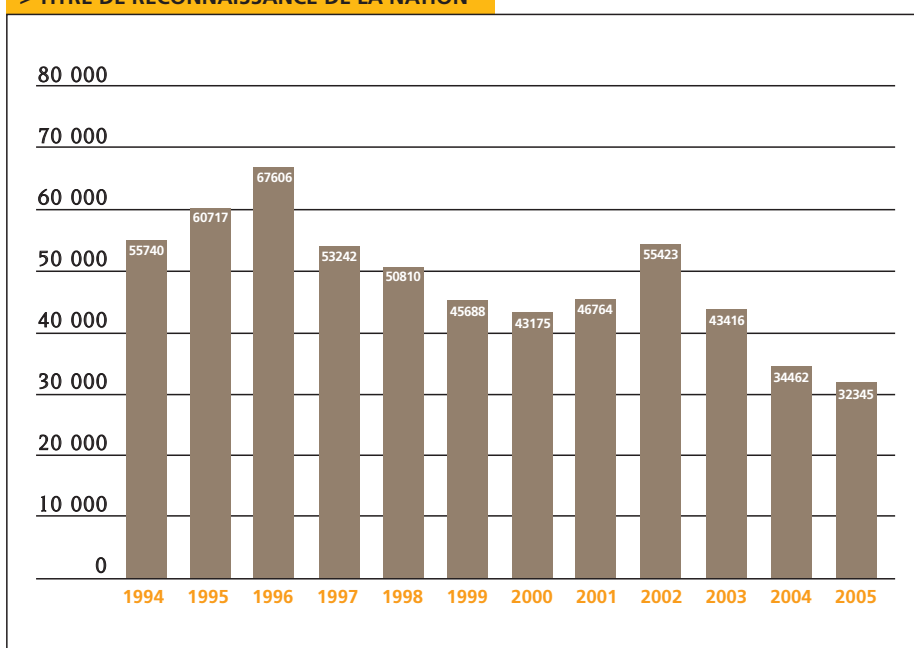
Cette activité est devenue totalement résiduelle à l'exception relative des trois derniers titres, entièrement gérés par les seuls services départementaux de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La gestion des droits annexes

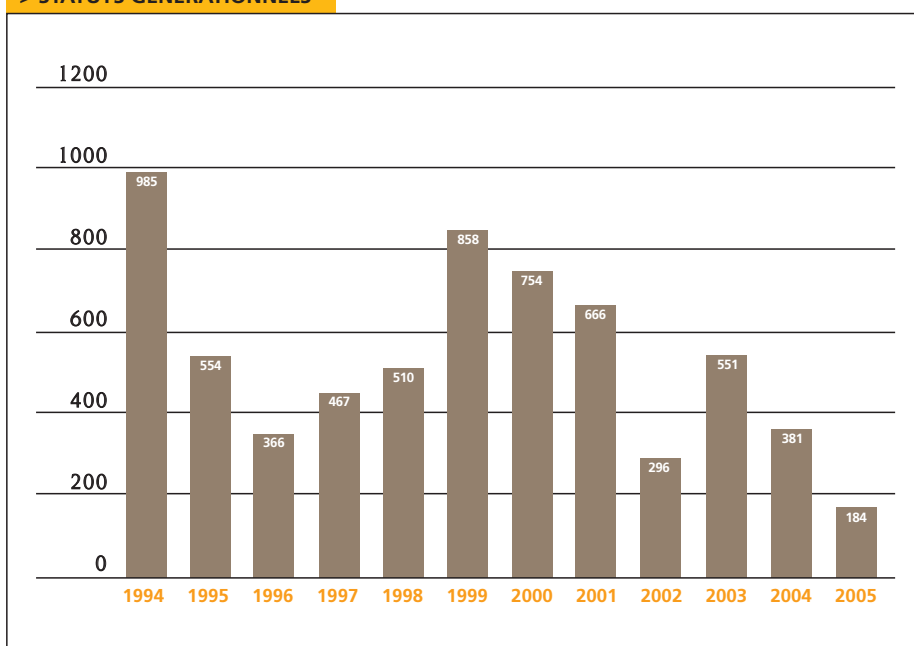
Il s'agit des activités suivantes :

- Echange de la carte du combattant, volume global en 2005 : **2 379**
- Délivrance de duplicata et d'attestations en vue de l'attribution d'une décoration, volume global en 2005 : **7 283**
- Délivrance d'attestations permettant de souscrire à la rente mutualiste du combattant, volume global en 2005 : **4 374**

> TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION



> STATUTS GÉNÉRATIONNELS



La réparation

L'ONAC EST L'OUTIL DE L'ETAT DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU DROIT À RÉPARATION, TANT PAR SES SERVICES DÉPARTEMENTAUX, EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT DE MÉTROPOLE ET DES DOM, QUE PAR SA DIRECTION GÉNÉRALE, EN FAVEUR DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS RACIALES ET DES ACTES DE BARBARIE PENDANT L'OCCUPATION.

➔ La gestion des droits du monde combattant

La certification de la carte du combattant pour la retraite du combattant

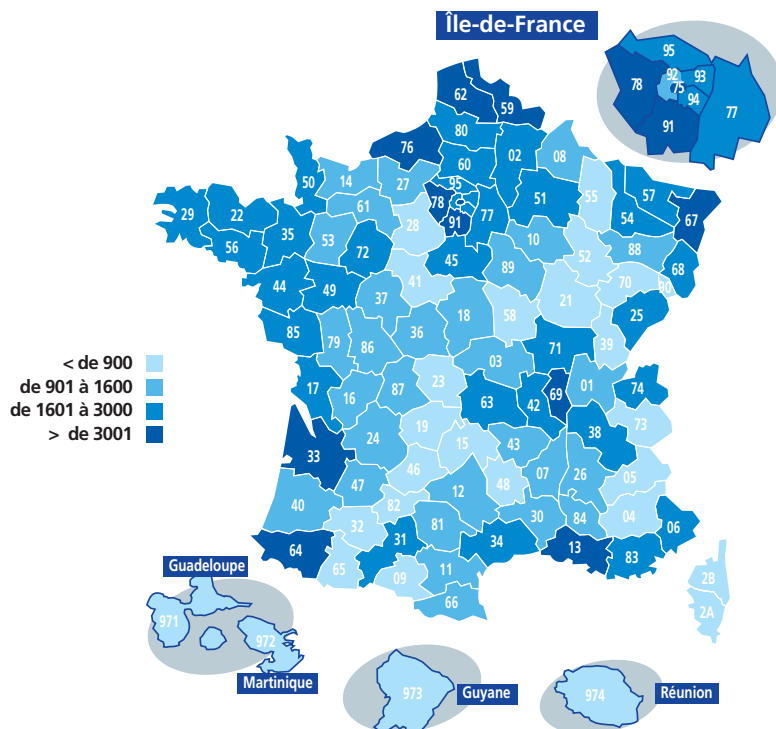
Les services départementaux de l'ONAC, qui gèrent l'attribution de la carte du combattant, gèrent aussi l'instruction des demandes de retraite du combattant : ils vérifient que l'âge requis (65 ans sauf exception) pour la retraite du combattant est atteint et que le demandeur est régulièrement titulaire de la carte, mentionnent la date à laquelle la carte avait été demandée et le conflit concerné, puis transmettent, soit à la direction interdépartementale compétente en fonction du domicile en France du demandeur, soit au service de Château-Chinon lorsque l'intéressé est domicilié à l'étranger.

La gestion de cette mission s'alourdit d'une activité de courrier et de transmission, du fait des nombreux changements de département de domicile intervenus depuis l'époque de l'établissement de la carte.

Depuis 1999, le volume de cette activité est monté en puissance avec l'arrivée à l'âge requis de la génération envoyée en Afrique du Nord.

A cette situation, s'est ajouté l'impact de deux mesures législatives récentes :

La France de la retraite du combattant



>> Chiffres clés

- 140 897 certifications pour la retraite du combattant
- 11 916 cartes d'invalidité renouvelées ou attribuées pour la 1^{ère} fois
- 11 916 allocations et aides spécifiques servies aux harkis et aux veuves de harkis
- 100 indemnités d'orphelins de déportés juifs
- 10 653 indemnités d'orphelins de victimes d'actes de barbarie
- 4 381 indemnités de spoliations antisémites

- la première qui a réouvert, à compter du 01/01/2001, la possibilité pour les ressortissants des ex-colonies d'obtenir la retraite du combattant (art. 109 de la LF pour 2001)
- la deuxième qui a avancé à 60 ans (à compter du 01/01/02) l'âge d'ouverture du droit à la retraite du combattant

pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité servie au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et indemnisant une ou plusieurs infirmités imputables à des services de guerre ou assimilés (art. 128 de la LF pour 2002).

Ce domaine connaît ainsi, depuis 2000,

un très haut niveau d'activité, encore fort éloquent en 2004 et en 2005.

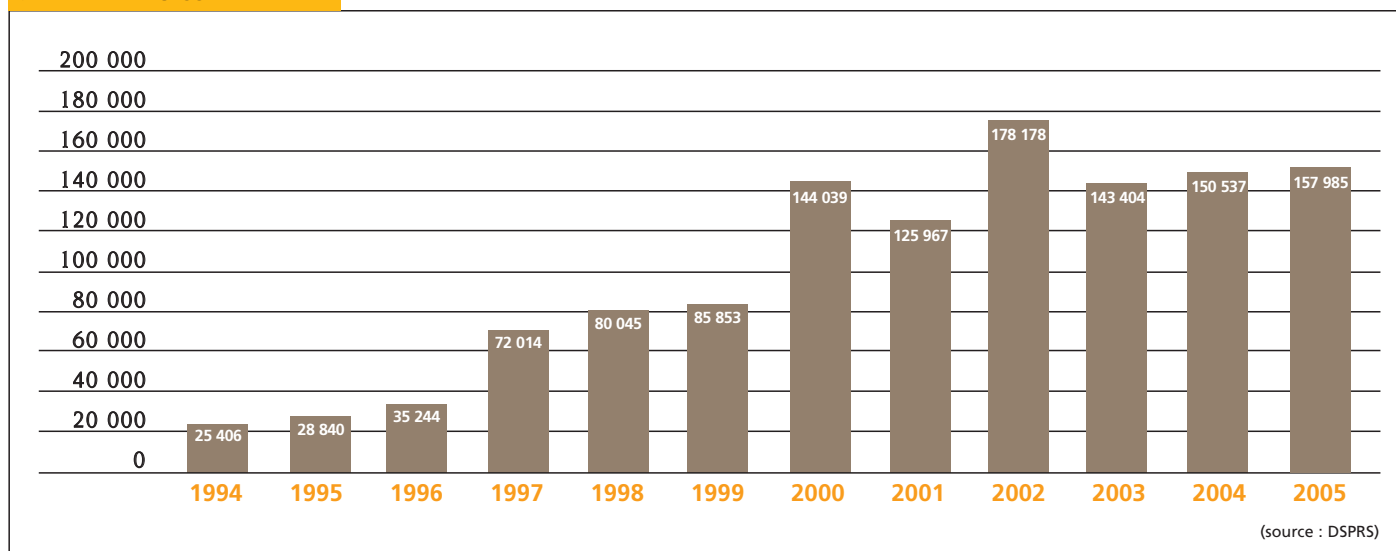
A noter que le volume des certifications est directement lié à l'importance démographique des départements.

> DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ LIÉE À LA RETRAITE DU COMBATTANT EN 2005

Certifications établies	Transmissions à un autre service départemental	TOTAL
140 897 (1)	8 790	149 687

(1) Le chiffre indiqué ici par l'ONAC correspond au nombre de dossiers envoyés dans l'année, par les 100 services départementaux, aux directions interdépartementales des anciens combattants ou au service de Château-chinon pour liquidation, tandis que le chiffre indiqué par la DSPRS (cf. tableau suivant) est celui du nombre des retraites du combattant effectivement liquidées et concédées dans l'année.

> RETRAITE DU COMBATTANT



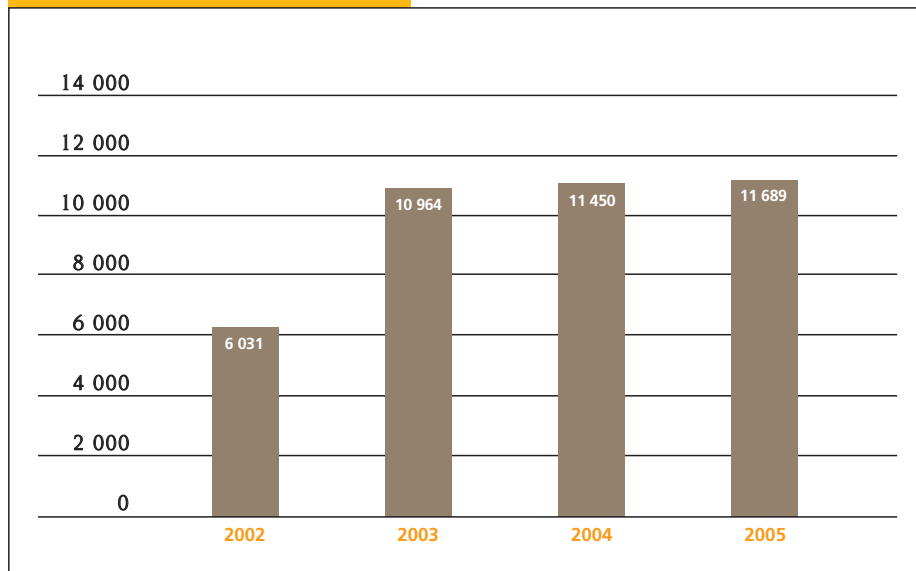
La gestion des allocations pour les harkis et leurs veuves

Depuis le 30/06/02, l'instruction des dossiers des anciens harkis relatifs aux mesures pérennes adoptées en leur faveur est à la charge des services départementaux de l'ONAC, qui ont repris cette tâche des préfectures. Celles-ci, sauf exceptions, ont conservé leur compétence sur les dossiers relatifs aux mesures du « plan harki », prorogées à diverses reprises (logement pour les harkis, bourses d'étude et emploi pour leurs enfants)

Les mesures pérennes sont au nombre de quatre :

- l'allocation de reconnaissance aux harkis ;

> ALLOCATION DE RECONNAISSANCE



- l'allocation de reconnaissance aux veuves de harkis non remariées ;
- l'aide spécifique aux conjoints survivants ;
- les secours sociaux qui relevaient des préfets.

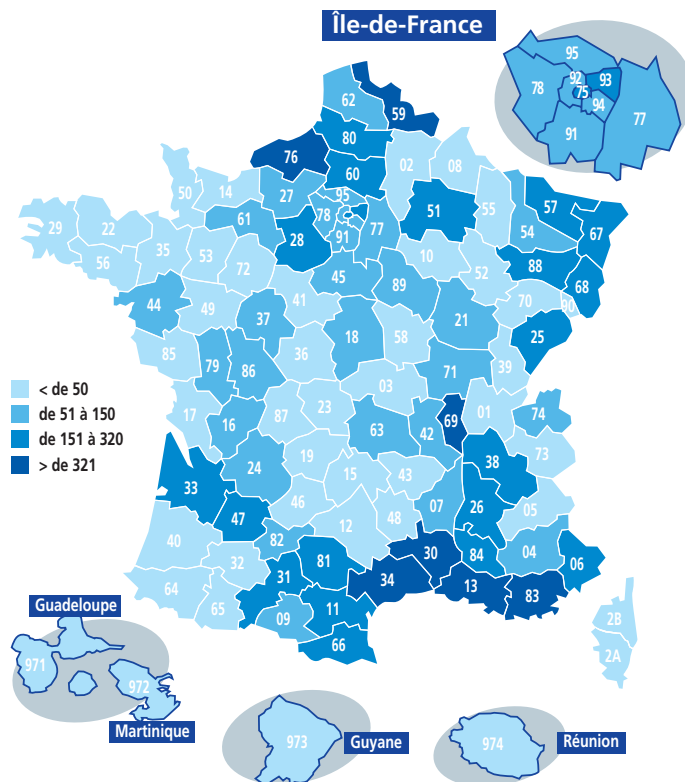
Le doublement en 2004 du nombre des allocations de reconnaissance attribuées, provoqué par la suppression des conditions de ressources, s'est reporté sur 2005.

La France des allocations harkies

La Loi du 23 février 2005

Cette loi a ouvert aux bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance la faculté de choisir avant le 1^{er} octobre 2005, entre trois options :

- **option n° 1** : maintien de l'allocation trimestrielle, portée à 2 800 euros par an à compter du 01/01/2005 (son montant annuel antérieur était de 1 857 euros) ;
- **option n° 2** : versement d'un capital de 20 000 euros et maintien de l'allocation trimestrielle au niveau de 1 857 euros ;
- **option n° 3** : sortie du dispositif par le versement d'un capital de 30 000 euros.



> DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ LIÉE AUX HARKIS ET À LEURS VEUVES EN 2005

	Servies fin 2005	Rejetées	TOTAUX
Allocations de reconnaissance aux harkis	9 154	154	9 308
Allocations de reconnaissance aux veuves de harkis	2 490	126	2 616
Aides spécifiques (aux veuves de harkis)	272	74	346
TOTAUX	11 916	354	12 270

> NOMBRE D'OPTIONS EXERCÉES ET TRAITÉES PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

	Option n°1	Option n°2	Option n°3	TOTAL
Harkis	617	4 541	4 041	9 199
Veuves	116	1 033	1 341	2 490
TOTAL	733	5 574	5 382	11 689

> NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE CAPITAUX VERSÉS EN 2005, ET MONTANTS AFFÉRENTS

Au 4^{ème} trimestre 2005, les capitaux (options n° 2 et n° 3) ont été versés aux personnes nées avant le 1^{er} janvier 1930, c'est-à-dire âgées de 75 ans et plus. Ainsi, le travail effectué par les services départementaux de l'ONAC pour la mise en œuvre de la loi du 23/02/05 a permis, pour les capitaux, des mandatements en 2005 d'un montant total de 56,11 millions d'euros répartis ainsi :

	Nombre de bénéficiaires	Option n°2 (millions d'euros)	Option n°3 (millions d'euros)	TOTAL (millions d'euros)
Harkis	1 432	4541	29.10	38.14
Veuves	657	1033	15.27	17.97
TOTAL	2 089	5574	44.37	56.11

La gestion de la carte d'invalidité

A partir d'un taux de 25 %, l'invalidité indemnisée au titre du CPMIVG ouvre droit à la délivrance, par le service départemental du lieu de résidence de l'invalidé, d'une carte d'invalidité lui permettant d'obtenir des réductions tarifaires sur le chemin de fer, ainsi que, aux conditions déterminées par les compagnies, sur certains autres moyens de transports.

Du fait du renouvellement des premières cartes d'invalidité d'une validité de 10 ans, délivrées à partir de 1994, cette activité, après un accroissement de plus de 50 % en 2004, a été multipliée par 4 en 2005.

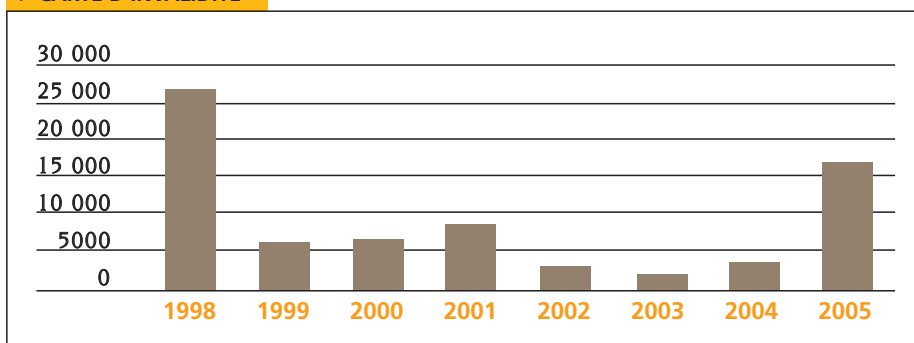
La gestion spécifique du droit à réparation dans les départements d'outre-mer

En l'absence de directions interdépartementales outre-mer, les missions relatives au droit à réparation (exceptées les pensions) gérées en métropole directement par ces structures déconcentrées du ministère de la défense, sont assurées dans les départements d'outre-mer par les services de l'ONAC.

Il s'agit, pour l'essentiel, des droits accessoires au droit à pension d'invalidité (du CPMIVG) que sont :

- les soins gratuits et l'appareillage (article L 115 et L 128 du CPMIVG)
- les emplois réservés (article L 393 du même code).

> CARTE D'INVALIDITÉ



> ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT

	Attribution ou renouvellement	Duplicata	TOTAL
Carte d'invalidité 2005	16 039	488	16 527

Trois indicateurs d'activité :

■ Le nombre des pensionnés pour invalidité dans les DOM au 31/12/05 :

- Guadeloupe :	478
- Martinique :	750
- Guyane :	167
- La Réunion :	1040
Total :	2435

■ Le nombre de candidats convoqués en 2005 pour les examens des emplois réservés :

- 1 ^{ère} catégorie :	6
- 2 ^{ème} catégorie :	30
- Examens spéciaux :	40
Total :	76

■ Les règlements effectués en 2005 par les services départementaux des DOM :

	Guadeloupe (971)	Martinique (972)	Guyane (973)	La Réunion (974)	TOTAL
Soins médicaux gratuits	42 268.58	467 212.38	11 586.12	74 876.00	595 943.08
Appareillage	2 175.11	8 567.00	961.80	14 989.00	26 692.91
Expertises	1 085.17	4 571.00	1 028.79	0.00	6 684.96
TOTAUX	45 528.86	480 350.38	13 576.71	89 865.00	629 320.95

LA GESTION DES DROITS DES VICTIMES DE PERSÉCUTIONS RACIALES PENDANT L'OCCUPATION

1 - indemnisation des spoliés :
Nbre de bénéficiaires en 2005 : 4 381
Montant des indemnisations versées en 2005 : 43 740 115.73 euros

2 - indemnisations des orphelins victimes de l'antisémitisme :
en 2005 : 62 bénéficiaires de capital
38 bénéficiaires de rente
en 2005 : sommes versées en capital : 1 701 330.84 euros
sommes versées en rente : 145 437.30 euros
- poids annuel de la rente :
En 2005, le poids de la rente mensuelle s'est élevé à 35 984 298.00 euros pour 78 680 mouvements.
Au 31/12/2005, 6 509 bénéficiaires perçoivent une rente.

3 - indemnisations des orphelins victimes de la Barbarie nazie :
en 2005 : 6 413 bénéficiaires de capital
4 240 bénéficiaires de rente
en 2005 : sommes versées en capital : 175 977 978.66 euros
sommes versées en rente : 21 763 914.45 euros
- poids annuel de la rente :
En 2005, le poids de la rente mensuelle s'est élevé à 9 440 161.35 euros pour 20 641 mouvements.
Au 31/12/2005, 4 216 bénéficiaires perçoivent une rente.

La reconversion professionnelle

OUTIL DE FORMATION, LES 9 ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ONT DÉMONTRÉ LEUR EXCEPTIONNELLE QUALITÉ D'ADAPTATION.

RÉSERVÉES AUX INVALIDES DE GUERRE DÈS 1916, OUVERTES AUX MUTILÉS DU TRAVAIL EN 1924, AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN 1962, AUX AGRICULTEURS EN RECONVERSION AU MILIEU DES ANNÉES SOIXANTE, AUX ENFANTS DE HARKIS DE 1989 À 2001, ELLES ACCUEILLENT AUJOURD'HUI, À CÔTÉ D'UN PUBLIC HANDICAPÉ, DES MILITAIRES EN RECONVERSION. DEUX NOUVEAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ SONT APPARUS EN 2004 ET SE SONT POURSUIVIES EN 2005 : UN NOUVEL ACCUEIL DES ENFANTS DE SUPPLÉTIFS SOUS FORME DE CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE FORMATION OU D'UN GROUPE SPÉCIFIQUE FORMÉ AUX MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE DE RENNES ET UNE INTÉGRATION AUX DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI IMPULSÉE PAR LE PREMIER MINISTRE.

Les mutilés dans un atelier de réparation automobile à l'école de Lyon-Gerland



➔ Les formations proposées

Les filières professionnelles

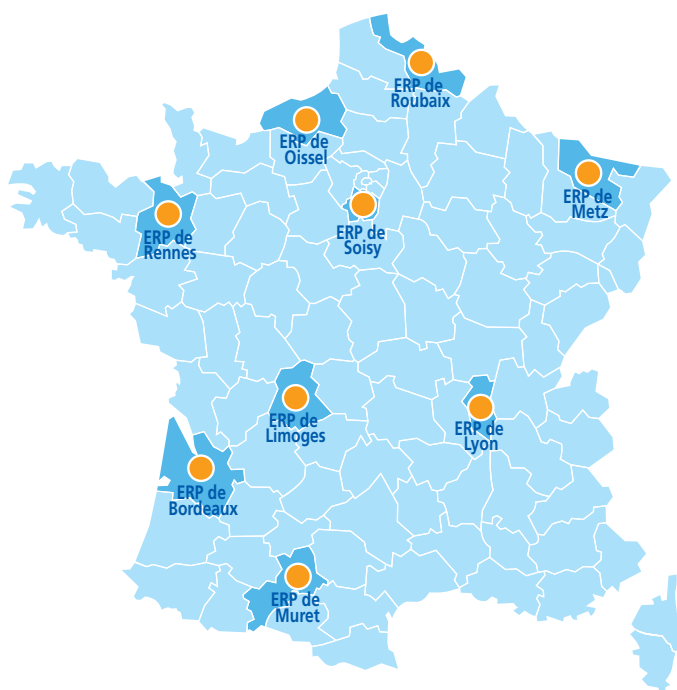
Après, si nécessaire, une préformation de 3 à 6 mois, les stagiaires se répartissent dans sept grandes filières professionnelles qui conduisent à plus d'une cinquantaine de métiers demandeurs de main d'œuvre qualifiée, plus une filière des métiers de la sécurité ouverte en septembre 2003 dans le cadre de la reconversion des militaires. Cette filière, implantée à Bordeaux, a été transférée à Rennes en septembre 2005.

Les besoins estimés à dix ans dans cette filière sont de 92 000 personnes à former. Il conviendra de convaincre les personnes chargées de l'orientation des travailleurs handicapés que



Réfection freins ERP Lyon

Les 9 écoles de reconversion professionnelle



certains métiers de la sécurité leur sont accessibles.

En dehors d'une baisse de la filière sécurité et d'une hausse de la filière paramédicale, la ventilation des stagiaires en 2005 est comparable à celle de l'année antérieure.

Les formations diplômantes ou qualifiantes et les services rendus aux stagiaires

Les diplômes

Les ERP de l'ONAC proposent des formations conduisant pour la plupart à des diplômes de l'éducation nationale, et des titres d'autres ministères. Certaines écoles innovent en créant des formations qualifiantes, attestées par des titres « ONAC » validés avec l'aide de professionnels, qui peuvent soit compléter un diplôme en lui donnant une coloration particulière, soit conduire à une insertion professionnelle rapide. Niveau V : CAP et BEP, Niveau IV : baccalauréat professionnel, Niveau III : BTS. L'augmentation apparente des niveaux V de 9 points et la baisse équivalente des niveaux IV par rapport à 2004 vient d'une prise en compte des préformations qui sont, pour leur très forte majorité, rattachées au niveau V.

La validation des acquis de l'expérience

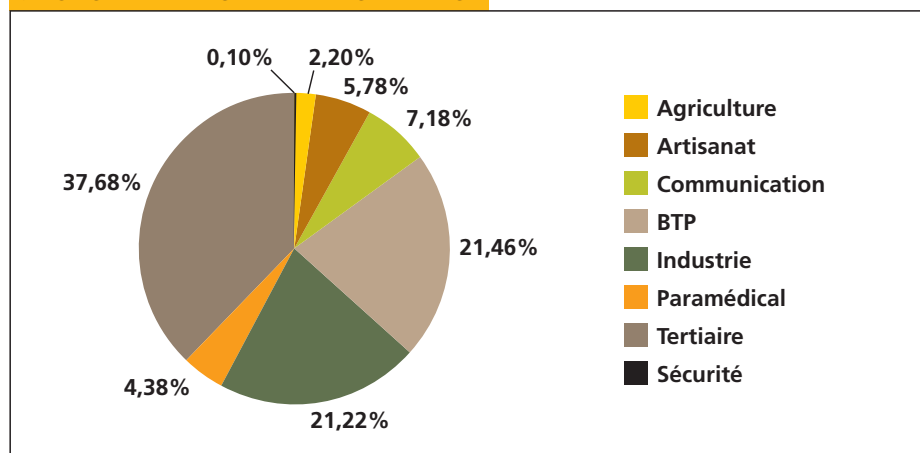
Aux termes de la loi, toute personne ayant au moins trois années d'activité professionnelle peut, à condition de faire la preuve de ses capacités, obtenir partiellement ou totalement le diplôme certifiant ses capacités.

Les ERP ont développé ce service, aujourd'hui présent dans toutes les écoles, qui permet aux ressortissants de l'ONAC, aux travailleurs handicapés comme aux militaires en reconversion d'être accompagnés dans cette démarche professionnelle.

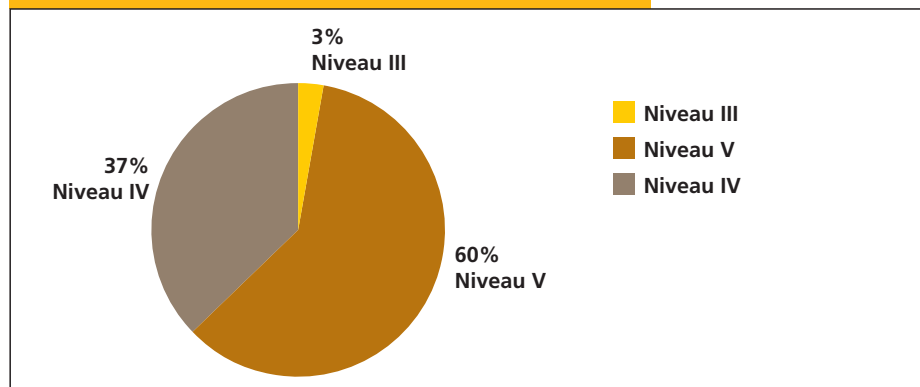
L'accès à la fonction publique

L'année 2005 a été la dernière année de la convention ONAC/Fonction publique visant à améliorer l'accès des travailleurs handicapés aux trois fonctions publiques. La tendance selon laquelle la plus grande efficacité est atteinte lorsqu'on peut, pour un même individu, agir à la fois par correspondance et en direct, se confirme.

> POIDS RELATIF DES DIFFÉRENTES FILLIÈRES



> POIDS RELATIF DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE FORMATION



➔ Les stagiaires des ERP

Les stagiaires « COTOREP » (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel)

97% des stagiaires ont été orientés par les COTOREP et relèvent d'un régime de la sécurité sociale. Par rapport à l'année antérieure, l'augmentation du poids relatif des catégories C, handicapés lourds, et, accessoirement, B, handicapés moyens, se confirme. La moyenne de 9,50% cache cependant de très fortes disparités, la fourchette allant de 5% à 15%, sans corrélation nette entre ces chiffres et la possibilité matérielle d'accueil de handicapés lourds.

Les stagiaires militaires

Au cours de l'année 2005, 68 militaires

sont passés dans les écoles de reconversion professionnelle. Ce chiffre n'est pas comparable à celui présenté dans le rapport 2004 qui concernait les militaires présents au mois de décembre (41).

Le ministère de la défense désire privilégier les formations courtes, l'effectif à une date donnée a moins de sens que par le passé. Ce nouvel indicateur est donc plus pertinent et sera suivi dans les années à venir.

Les stagiaires relevant du code des pensions militaires et d'invalidité

Le nombre de ressortissants qui bénéficient d'une formation en ou hors école augmente progressivement, en particulier les titulaires d'un TRN pris en charge au titre de la solidarité.

Chaque fois que leur état de santé le justifie, il leur est conseillé de déposer une demande de reconnaissance de la

qualité de travailleur handicapé, ce qui leur permet éventuellement de cumuler leur pension militaire d'invalidité et la rémunération de droit commun par le CNASEA.

Cette démarche, tout à fait conforme aux missions de l'Office, complique cependant le dénombrement exact des ressortissants, certains se trouvant statistiquement inclus dans l'effectif des travailleurs handicapés.

Le taux de remplissage (travailleurs handicapés)

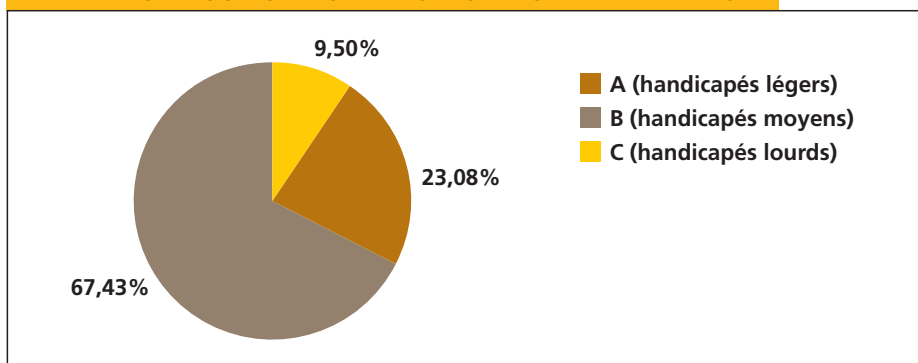
Le taux d'occupation est bon, en progression par rapport à 2004. Il pourrait encore être amélioré en favorisant l'orientation des travailleurs handicapés dans certaines sections, du génie électrique notamment, et, plus globalement, vers les filières industrielles qui sont moins prisées que les filières tertiaires.

L'évolution du contexte réglementaire avec la disparition des COTOREP et l'absence de l'ONAC comme membre de droit des nouvelles structures va rendre plus difficile la poursuite de cette progression.

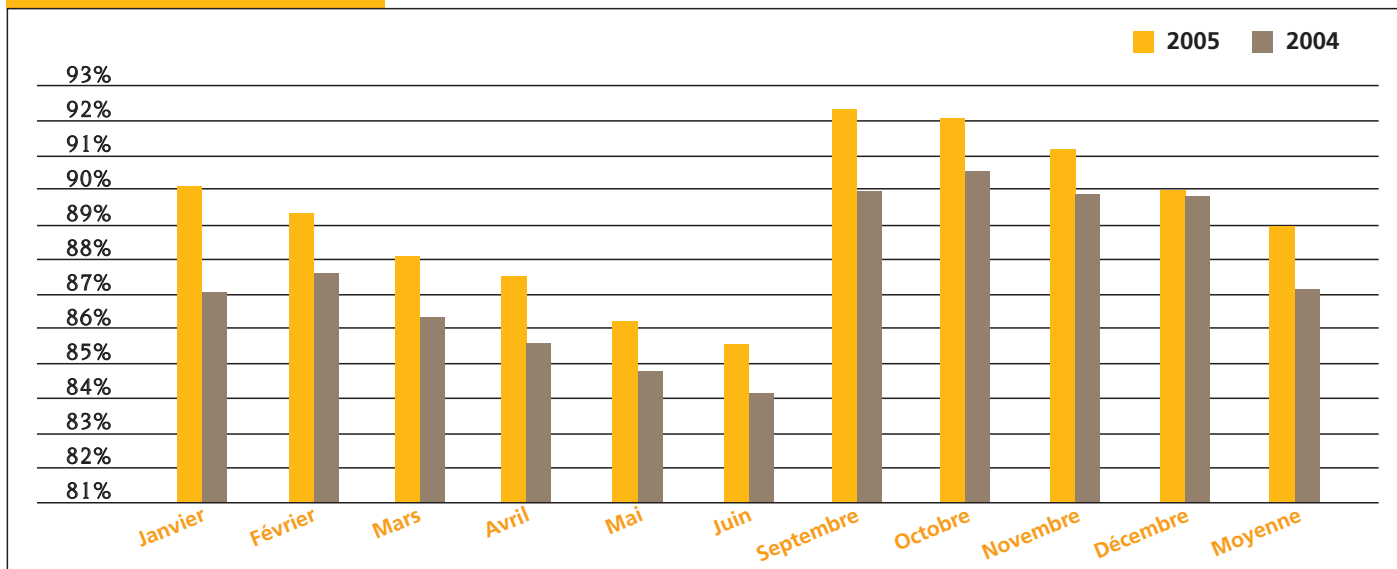
Un autre facteur d'occupation inférieure aux possibilités réside dans le départ vers l'emploi en cours de formation, ou la maladie (rechute).

Le public militaire, dont les formations sont plus courtes et qui est beaucoup plus jeune échappe pratiquement à ces départs en cours d'année. Il semble plus intéressé par les filières industrielles que les travailleurs handicapés.

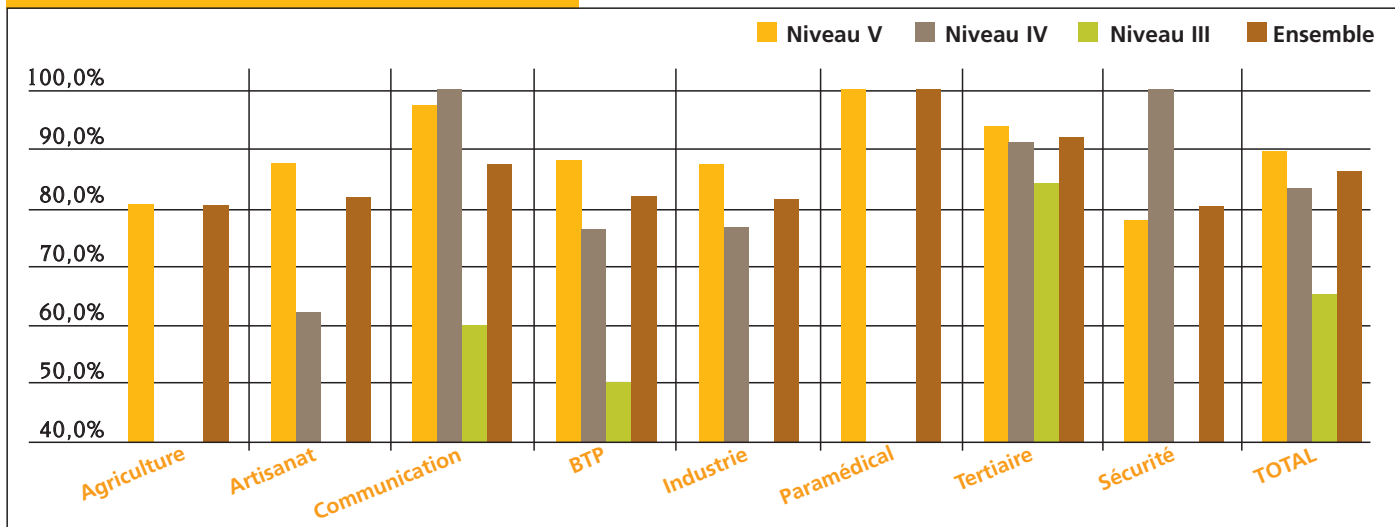
> VENTILATION DES STAGIAIRES HANDICAPÉS PAR GRAVITÉ DE HANDICAP



> TAUX DE REMPLISSAGE DES ERP



> RÉSULTATS AUX EXAMENS - PROMOTION 2004/2005



➔ Les résultats des ERP

Les résultats aux examens

Ils sont, en moyenne, supérieurs de 10 à 15 points à ceux des formations comparables de l'éducation nationale pour la formation initiale.

Très homogène, la réussite aux examens oscille autour de 87,7%, soit plus d'un point et demi au dessus de 2004, comme le montre le tableau ci-dessus. Les sections de niveau III sont à très faible effectif, mais la différence entre le tertiaire (85%) et le bâtiment (50%) continue à interroger quelque peu, même si cet écart s'est réduit, passant de 60 points en 2004 à 35 en 2005.

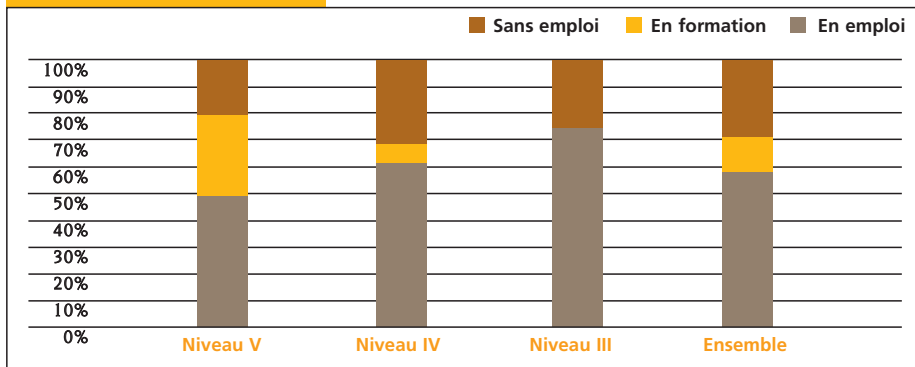
La certification de niveau III en communication est une certification ONAC de concepteur de site Web.

Le placement des stagiaires

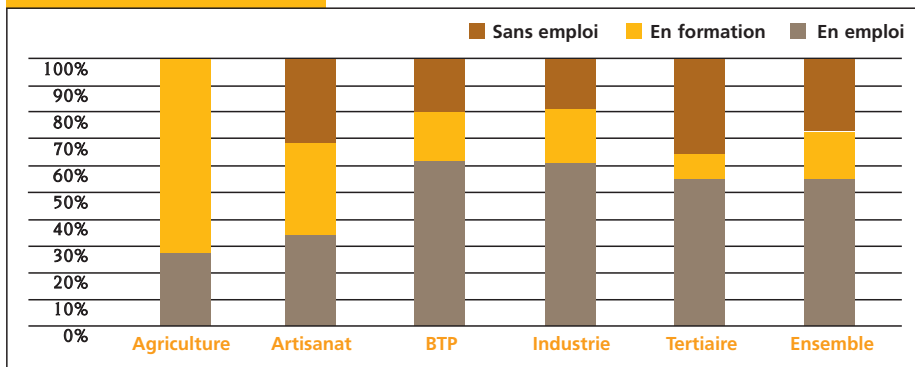
Le taux de placement des stagiaires six mois après leur sortie peut être mesuré avec une certaine fiabilité, le taux de réponse à l'enquête étant supérieur à 70%.

Le taux moyen d'insertion (emploi et poursuite d'études) reste aux environs de 70%, mais le score remarquable de 100% pour le niveau III n'est pas reconduit cette année. Une évolution importante se dessine entre les niveaux V et IV : les poursuites d'études étaient à peu près équivalentes en 2004 ; aujourd'hui se sont majoritairement les stagiaires sortis au niveau V

> VENTILATION PAR NIVEAU



> VENTILATION PAR FILIÈRE



qui poursuivent leurs études. Si cette tendance se confirme à l'avenir, il conviendra d'en rechercher la cause : difficulté d'insertion au niveau V ou désir de retarder le retour à l'emploi ?

Une enquête à six mois n'étant pas totalement satisfaisante dans le contexte économique actuel, cette étude sera complétée par une étude à dix-huit mois à partir du rapport d'activité 2006, et, si la mobilité géographique des anciens stagiaires ne la vide pas de son sens, par une étude

à trente mois pour le rapport d'activité 2007.

Les données du secteur paramédical, et celles de la filière communication ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport d'activité. Les résultats de l'agriculture justifient à eux seuls de prolonger l'étude. Le taux d'insertion atteint les 100% alors que le taux d'emploi n'est que de 30%. Il sera donc important de savoir si ces anciens stagiaires sont en emploi à l'issue de ce complément de formation.

hébergement

DÈS 1918, L'OFFICE DES MUTILÉS ET LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ONT CRÉÉ DES FOYERS À L'ATTENTION DES ANCIENS POILUS ET DE LEURS VEUVES. LES MAISONS DE RETRAITE DE L'ONAC EN SONT LES HÉRITIÈRES. AU NOMBRE DE 9, ELLES NE SUFFISENT PAS À RÉPONDRE À LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT EN MAISON DE RETRAITE EN PROVENANCE DU MONDE COMBATTANT. LE RÉSEAU DES MAISONS DE RETRAITE « BLEUET DE FRANCE » TENTE DE SUPPLÉER À CETTE INSUFFISANCE.

➔ Le réseau des maisons de retraite de l'ONAC

Le contexte

Durant l'entre-deux-guerres, les Foyers de l'ONAC représentaient un réel progrès en offrant aux plus démunis des conditions d'accueil plus satisfaisantes que celles des hospices de l'époque, en même temps qu'un environnement de fraternité d'arme ou de réparation.

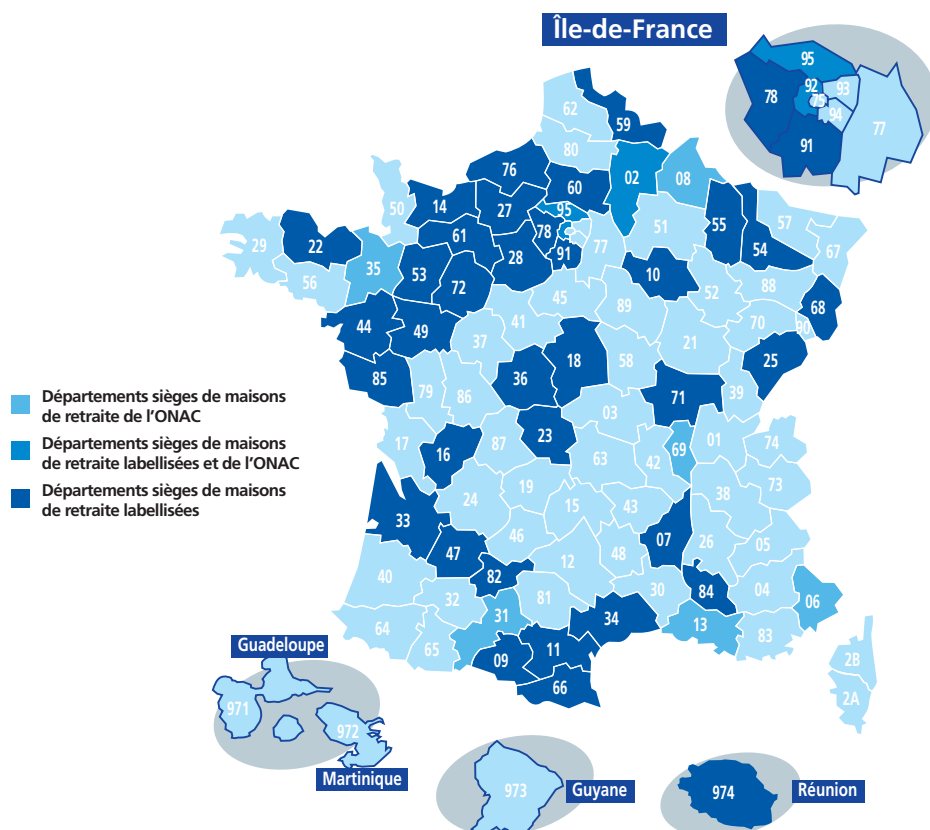
Depuis lors, le contexte sociologique, législatif et réglementaire de la gestion des maisons de retraite de l'ONAC a profondément évolué.

L'allongement de la durée de vie, l'extension de la protection sociale, l'évolution des modes de vie sont autant de facteurs qui, dans la pratique, ont appelé à reconsidérer la spécificité reconnue aux établissements que gère l'Office.

Les engagements de l'ONAC

Le conseil d'administration de l'ONAC a validé la mise en œuvre d'une politique volontariste structurée autour de trois axes :

Répartition des maisons de retraite



La fermeture de certains établissements

De 1998 à 2002, le conseil d'administration a pris la décision de fermer 6 maisons de retraite en raison de leur inadaptation aux normes d'habitabilité, de leur non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité et de l'ampleur des investissements nécessaires à leur remise à niveau.

Ainsi, les maisons de retraite de Marseille (Bouches-du-Rhône), de Montpellier (Hérault), de Bouleville (Eure), de Ville Lebrun (Yvelines), de Villiers-le-Sec (Calvados) et de Thiais (Val-de-Marne) ont été fermées.

La signature des conventions tripartites

Dès 2002 et conformément aux instructions décidées par le Conseil d'administration, l'ONAC a poursuivi l'adaptation de ses établissements aux évolutions législatives et réglementaires régissant le secteur médico-social.

Ainsi, pour continuer à accueillir des personnes âgées dépendantes, l'ONAC s'est engagé dans une politique d'intégration de ses établissements dans le droit commun par la voie du conventionnement tripartite avec les collectivités locales (conseils généraux) et les services déconcentrés de l'Etat (directions départementales des affaires sanitaires et sociales).

Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite ont signé une convention tripartite et ont été érigées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Désormais les conseils généraux financent la prise en charge de la dépendance et l'assurance maladie

alloue une dotation pour les soins. Au bénéfice de travaux importants, dont certains sont encore à venir, nos établissements garantissent aux personnes accueillies un cadre de vie rassurant et sécurisant, aménagé pour leur bien-être, une prestation hôtelière en adéquation à leurs besoins ainsi que des équipements adaptés et évolutifs.

Le cas particulier de Carignan

En 2002, l'établissement de Carignan dans les Ardennes a fait l'objet d'un accord avec la Croix-Rouge Française, qui est propriétaire d'une maison de retraite mitoyenne. Le conseil d'administration a validé, en 2004, le transfert de l'activité de notre établissement de Carignan, sous gestion unique de la Croix-Rouge Française.

Ce projet, garantissant la continuité d'accueil de nos ressortissants dans une maison de retraite médicalisée d'environ 100 lits, a reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS),

le 25 octobre 2005. Enfin un arrêté du Conseil général des Ardennes, en date du 18 janvier 2006, a autorisé l'extension de la capacité de l'établissement de la Croix-Rouge Française par transfert des 46 lits de la maison de retraite de l'ONAC.

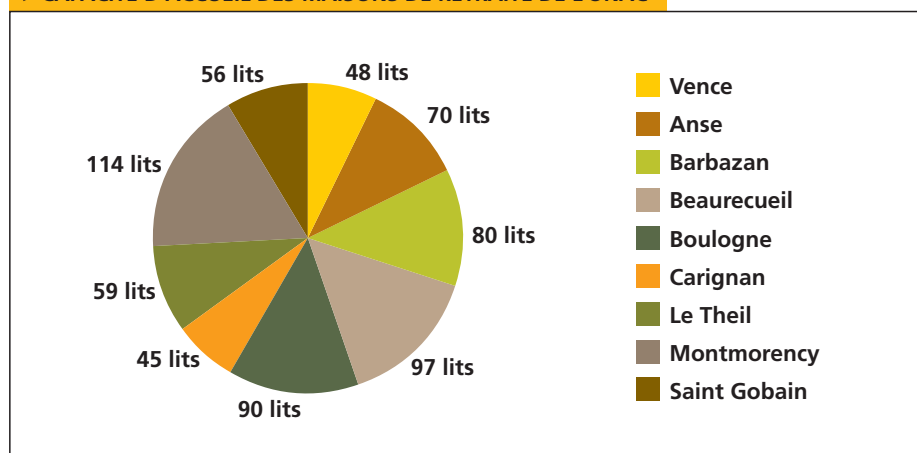


Les résidents des maisons de retraite de l'ONAC

Au 31 décembre 2005, la capacité totale des 9 maisons de retraite de l'ONAC est de 659 lits.

En 2005, le taux global d'occupation de ces établissements est de 91,10 %. Les maisons de retraite de Anse, Barbazan et Montmorency ont été amenées à réduire leurs possibilités d'accueil en raison des travaux. En particulier, la maison de retraite de Montmorency a réduit sa capacité d'accueil de 114 à 64 lits.

> CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MAISONS DE RETRAITE DE L'ONAC

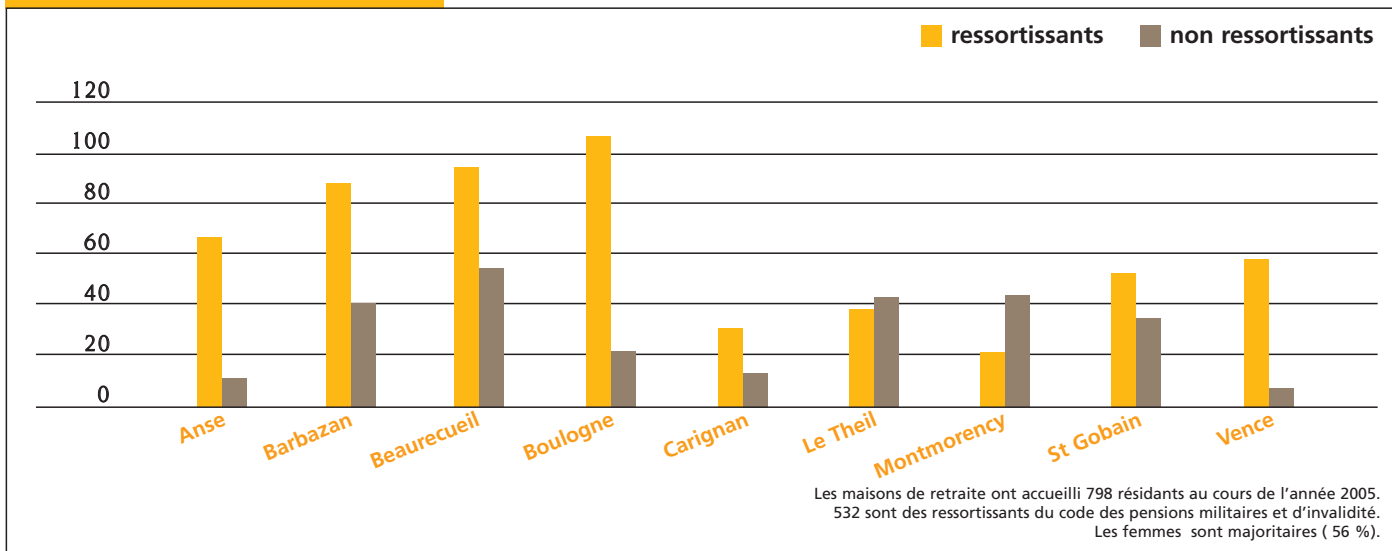


> JOURNÉES RÉALISÉES EN 2005

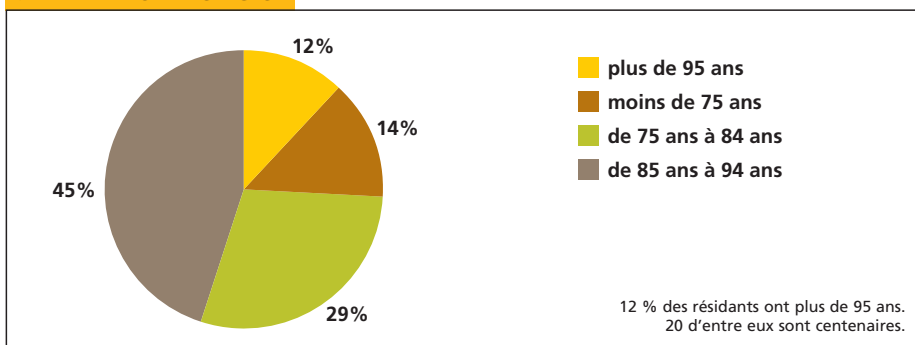
Maisons de retraite	Nombre de journées réalisables (*)	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation	Nombre moyen de lits occupés	Capacité d'accueil
Anse	23 683	17 919	75,66	49	65/70
Barbazan	26 386	23 122	87,63	63	72/80
Beaurecueil	35 405	33 511	94,65	92	97
Boulogne	32 850	32 780	99,79	90	90
Carignan	16 425	13 606	82,84	37	45
Le Theil de Bretagne	21 535	18 757	87,10	51	59
Montmorency	23 360	22 225	95,14	61	64/114
Saint-Gobain	20 440	18 862	92,28	52	56
Vence	17 520	17 447	99,58	48	48
TOTAL	217 604	198 229	91,10	543	596/659

NB : Nombre de journées réalisables : nombre de lits disponibles x 365 jours

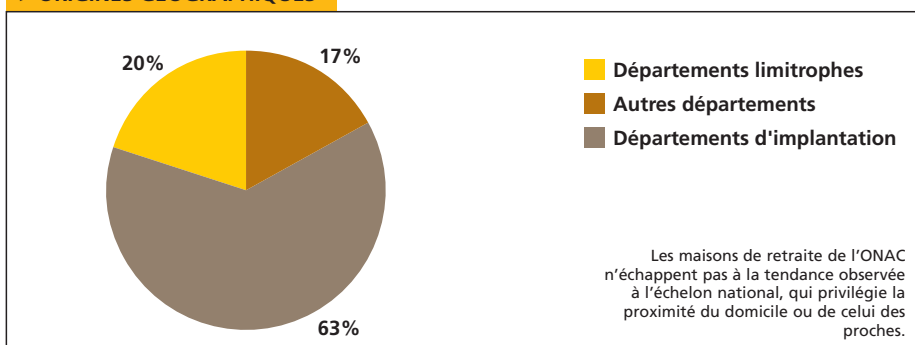
> LA POPULATION DES ÉTABLISSEMENTS



> RÉPARTITION DES AGES



> ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

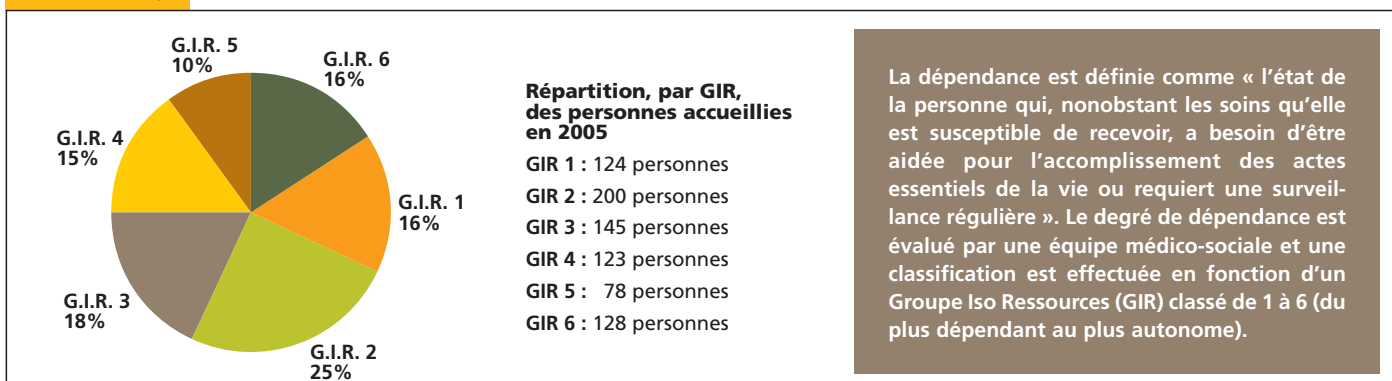


➔ Les maisons de retraite du réseau "Bleuet de France"

Le concept du réseau «Bleuet de France»

La capacité d'accueil des 9 établissements de l'Office national – 659 lits – reste très modeste eu égard aux 2 millions de ressortissants potentiels, qui ont aujourd'hui 80 ans et plus. Pour élargir cette offre, le conseil d'administration de l'ONAC, dans sa séance du 23 novembre 1999, a adopté la « Charte du Bleuet de France » et approuvé le principe de labellisation d'établissements publics ou privés d'hébergement de personnes âgées. Pour s'intégrer au réseau du « Bleuet de France », dont le pivot est constitué par les maisons de retraite de l'ONAC, les établissements doivent respecter certaines exigences :

> DÉPENDANCE



- être un lieu d'accueil privilégié des ressortissants statutaires de l'Office national ;
- être un lieu de référence civique : par la présence du drapeau national, par l'organisation de cérémonies à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre ;
- être un lieu de mémoire.

Les labellisations

Une commission du label, chargée de donner son avis sur les dossiers des établissements publics, privés ou associatifs, candidats au label, a été installée en février 2000.

Un dispositif collégial de représentants du monde combattant local et national garantit la constitution d'un réseau d'établissements de qualité.

En 2005, la commission nationale a été saisie de 17 dossiers. Elle a validé les propositions faites par les commissions départementales « mémoire et solidarité ».

Les directeurs des services départementaux ont en charge l'animation du réseau du « Bleu et de France » et notamment :

- la recherche et l'expertise des établissements prétendant à une labellisation ;
- la validation des candidatures par la commission « mémoire et solidarité » du département ;
- l'orientation des ressortissants à la recherche d'un accueil en maison de retraite ;
- le renfort de l'assistant-mémoire ou délégué à la mémoire combattante et de l'assistante sociale du service départemental ;
- le suivi des ressortissants admis dans la structure.

L'entrée dans le réseau est marquée par une cérémonie de labellisation de facture classique. Elle comporte la visite de l'établissement, le dévoilement de la plaque « label Bleu et de France », la remise de la charte du Bleu et de France et la signature d'une convention consacrant l'engagement des gestionnaires de l'établissement envers les ressortissants de l'ONAC. En 2005, 6 cérémonies de labellisation ont été organisées.

Au 31 décembre 2005, 1609 lits étaient labellisés dans 57 établissements, répartis sur 38 départements.

Quelques initiatives d'animations "Mémoire" dans les établissements labellisés

Service départemental du Rhône

Mai 2005

Exposition de la DMPA
« Maréchal Leclerc »
à la maison de retraite
de l'ONAC de Anse

Cette initiative a permis des rencontres intergénérationnelles entre les élèves des écoles primaires de la commune et les anciens combattants accueillis dans cet établissement.

Service départemental de l'Oise

9 novembre 2005

Présentation du spectacle
« Nénette et Rintintin »
aux résidents de La Fontaine
Médicis de Gouvieux,
de la Résidence Saint-Régis
et de la Villa d'Epinois
de Compiègne

Spectacle composé
de chansons d'époque
et de saynètes qui retracent
la vie des poilus pendant
la Première Guerre
mondiale.

*Service départemental
du Maine-et-Loire*

10 mai 2005

Présentation de l'exposition
de la DPMA
« la Citoyenneté »
à l'occasion de la labellisation
de la « Résidence Plaisance »
à Angers.

*Service départemental
de l'Eure-et-Loir*

10 juin 2005

**Rencontre
intergénérationnelle**
à la maison de retraite
de l'Hôtel Dieu à Chartres
sur le thème du
Débarquement et de la
Libération du département

25 élèves de l'école primaire Saint
Ferdinand de Chartres

*Service départemental
des Pyrénées-Orientales*

20 octobre 2005

Représentation
de la pièce de théâtre
« 14-18, Bleu sombre horizon »
à la maison de retraite
Jean Rostand
de Saint-Cyprien
devant une centaine
de résidents et d'élèves
de CM2

Cette pièce évoque,
à travers le destin de certains
écrivains morts au combat
et par une succession de saynètes,
la vie quotidienne des soldats
de la Première Guerre
mondiale.

Service départemental de l'Ardèche

8-10-15 novembre 2005

Visites de deux classes
de CM2 aux ressortissants
de l'ONAC à la maison
de retraite de Cruas

**Ces rencontres
intergénérationnelles**
ont été filmées et ont donné
lieu à la création
d'un DVD.

La coopération internationale à l'ONAC

EN 2005, LE PREMIER MINISTRE A CONFIE À L'ONAC LA MISSION D'APPORTER SON EXPERTISE DANS LE DOMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS POUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS EN SORTIE DE CRISE. AFIN DE REMPLIR SA MISSION, L'ONAC A ENTREPRIS DES ACTIONS DE COOPÉRATION ET DE POSITIONNEMENT AU CÔTÉ DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT.



Mission au Timor oriental

➔ Les actions de coopération

Le Timor Oriental

Une mission exploratoire effectuée, en mai 2005, au Timor Oriental conjointement par le directeur général de l'ONAC et le député, auteur du rapport sur « la reconversion des anciens combattants dans les pays en sortie de crise », a permis de fixer les contours d'une coopération. Un premier expert de l'ONAC, M. Jans, en septembre 2005, s'est rendu sur place pour contribuer à l'élaboration de textes destinés à reconnaître et à indemniser, le cas échéant, les combattants de 25 ans de guerre d'indépendance.



Coopération avec le Maroc

Le Maroc

Dans le cadre de l'Arrangement entre le Ministre français délégué aux anciens combattants et le Haut Commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération du Maroc, les premiers fauteuils dentaires ont été livrés le 13 septembre 2005. Ces matériels sont appelés à servir également au profit des marocains anciens combattants des armées françaises.

La République de Corée

Dans le cadre de l'élaboration de documents concernant les anciens combattants de la République de Corée, l'ONAC a apporté son savoir-faire au chargé de mission coréen responsable de la rédaction du projet.

➔ Les actions de positionnement au côté des acteurs du développement

Le séminaire international de Séoul

Le directeur de l'ONAC a participé à Séoul, en juin 2005, à un séminaire international organisé par la République de Corée qui rassemblait des directeurs des ministères ou agences chargés des anciens combattants (ou vétérans) des États Unis, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Australie et de Taiwan.

Les dispositifs respectifs ont pu être examinés et appréciés. Ils ont suscité un besoin de se rencontrer plus fréquemment pour valoriser toute action auprès des anciens combattants et pour se concerter en vue de proposer une réponse commune à des pays en post-crise.

Rencontre avec le Bureau of Crisis Prevention and Recovery (BCPR/ PNUD)

Les représentants de la cellule internationale de l'ONAC, le général (2S) Saint-Macary et Eric Daniel, ont rencontré à Genève le conseiller pays du BCPR au siège du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement). Directement concerné par les programmes de stabilisation de la Paix, il souhaite vivement qu'une collaboration s'opère entre l'ONAC et le PNUD dans le cadre d'un prochain programme.

Convention entre l'ONAC et France Coopération Internationale

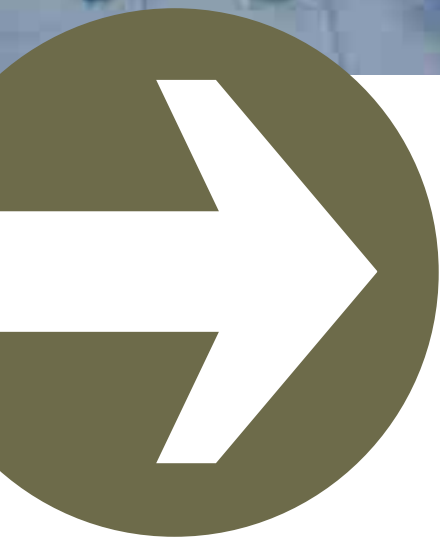
L'ONAC a signé une convention avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Coopération Internationale (FCI) du Ministère des Affaires Étrangères. Cette convention permet à l'ONAC de recevoir le soutien de FCI en matière de procédure de réponse aux appels d'offre pour les projets d'aide au développement.



Séminaire International de Séoul



La gestion



- En 2005, le budget a été de 110,8 millions d'euros.
- En 2005, l'ISONAC a été utilisé pour le deuxième exercice consécutif.
- En 2005, 310 agents ont bénéficié d'une formation pour l'amélioration des compétences et le développement personnel.
- En 2005, 117 agents ont bénéficié d'une promotion.
- En 2005, 15 conférences et séminaires réunis par métier ont permis de favoriser le dialogue social.

Le budget

LES MOYENS BUDGÉTAIRES DE L'ONAC ONT CRU EN 2005 MALGRÉ LA LÉGÈRE DIMINUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT, ESSENTIELLEMENT GRÂCE À L'ACCROISSEMENT DES RECETTES DES MAISONS DE RETRAITE ET À LA VENTE DE LA RUE BLANCHE.

➔ Les moyens

Les moyens budgétaires de l'ONAC sont générés par son activité à laquelle s'ajoutent des subventions spécifiques de l'Etat pour le fonctionnement de ses services administratifs et le soutien social aux ressortissants.

L'apport du financement de l'Etat représente 44% de l'ensemble auquel s'ajoutent 56% de ressources propres qui ont permis le fonctionnement de l'Etablissement public, dans l'exercice de ses missions.

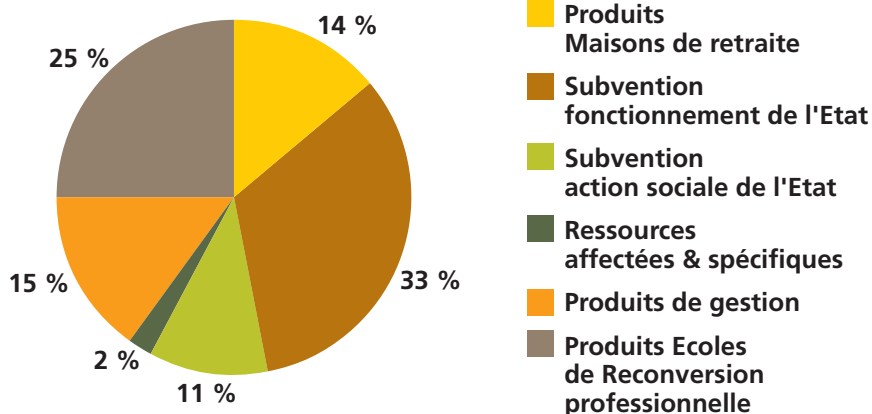
Les différents pôles de recettes ont connu une évolution significative ces dernières années.

- Après avoir augmenté jusqu'en 2002, la subvention de l'Etat pour le fonctionnement est marquée depuis 2003 par l'entrée en vigueur du contrat d'objectif et de moyens et une diminution de 1,6 M d'euros par an (hors mesures diverses).
- En 2005, la subvention d'action sociale était de 12,6 M d'euros.
- Les ressources affectées baissent de 1,6 M d'euros.

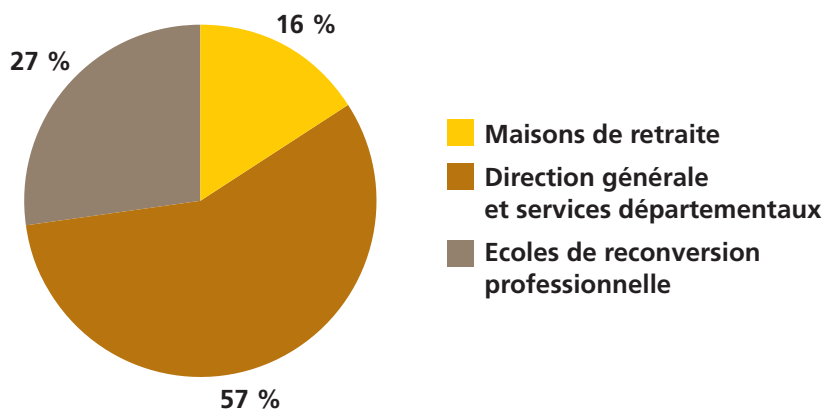
» Chiffres clés

- **110,8M€**
budget de l'ONAC 2005
(hors indemnisation)

> LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU BUDGET DE L'ONAC EN 2005



> LES TROIS PÔLES DE CONSOMMATION BUDGÉTAIRE EN 2005



> LES TROIS POLES D'EXPLOITATION ET LEURS RECETTES

(les recettes concernant les établissements fermés sont rattachées au pôle 1)

Recettes par nature et en millions d'Euros	Pôle administratif (Direction générale et services départementaux)(1)		Pôle réinsertion (9 ERP)(2)		Pôle hébergement (9 MR)(3)		Total
1 Subvention de fonctionnement de l'Etat	36	56,25 %					36
2 Subvention d'Action sociale de l'Etat	12,6	19,69 %					12,6
3 Ressources affectées (Bleuets, subv. C.T., D&L, DMPA, CNASEA....)	1,5	2,34 %	0,7	2,29 %	0	0,00 %	2,2
4 Produits gestion (dont prod. exceptionnels)	13,9	21,72 %	2	6,54 %	0,2	1,23 %	16,1
5 Produits d'activité E.R.P.			27,9	91,18 %			27,9
6 Produits d'activité M.R.					16	98,77 %	16
SOUS TOTAL EXPLOITATION	64		30,6		16,2		110,8
8 Produits spécifiques Indemnisation	289,9						
TOTAL	400,7						

> LES TROIS POLES BUDGÉTAIRES

dépenses par nature et en millions d'Euros	Pôle administratif (Direction générale et services départementaux)(1)		Pôle réinsertion (9 ERP)(2)		Pôle hébergement (9 MR)(3)		Total
Dépenses de personnel	30,5	50,00 %	19,1	65,86 %	9,1	55,15 %	58,7
Dépenses de fonctionnement	7,4	12,42 %	6,6	22,76 %	6	36,36 %	20
Dépenses d'action sociale	13,9	23,01 %					13,9
Autres dépenses de gestion	10	14,57 %	3,3	11,38 %	1,4	8,48 %	14,7
SOUS TOTAL EXPLOITATION	61,8	100 %	29,0	100 %	16,5	100 %	107,3
RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE							3,5

- Les produits de gestion regroupent les produits des placements opérés par l'ONAC, les produits exceptionnels et les reprises en constatation annuelle. Cette année ce poste est en progression compte tenu de la reprise de diverses provisions et de la vente de la Rue Blanche.
- S'agissant des écoles de reconversion professionnelle, on constate une progression des recettes de 3,4 M d'euros.
- En ce qui concerne les maisons de retraite, celles-ci diminuent de 7 M d'euros car l'opération de Boulogne avait gonflé les recettes 2004, mais si on neutralise cette opération les recettes augmentent de 3 M d'euros.

➔ Les emplois

La mise en œuvre des moyens

La mise en œuvre des moyens dont dispose l'Établissement public, s'inscrit dans le cadre du « contrat d'objectifs et de moyens » pour la période quinquennale 2003-2007. Trois axes définissent cette mise en œuvre :

la modernisation de la gestion, la prise en compte de ses trois pôles de compétences, la redéfinition du périmètre de son action.

Les trois pôles budgétaires

Le pôle de la Direction générale et des services départementaux représente 57% des dépenses, (les dépenses relatives à la mission d'indemnisation étant comptabilisées à part et celles concernant les établissements fermés ou en voie de fermeture, rattachées à ce pôle), le pôle reconversion professionnelle représente 27% et le pôle maisons de retraite 16%.

L'évolution de la consommation budgétaire

- Globalement, les charges sont constatées à 107,3 M d'euros en 2005, en hausse de 9% par rapport à 2004 (98,9 M d'euros). Cette hausse est due à l'augmentation de certaines charges exceptionnelles.
- Le poste personnel se stabilise à hauteur de 58,7 M d'euros. Il représente 54,7% des charges globales de l'ONAC. La stabilisation des effectifs

dans les services administratifs, conforme au contrat d'objectif explique cette diminution, en partie compensée dans les établissements.

- Les dépenses de fonctionnement ressortent à 20 M d'euros pour 18 M d'euros en 2003, soit une augmentation de 11%. Cette hausse est due aux établissements dont l'activité s'est accrue, elle recouvre l'ensemble de leurs dépenses locatives et de fonctionnement courant ainsi qu'à l'augmentation des Fluides (pétrole et gaz).
- Les dépenses d'action sociale de l'ONAC augmentent de 3,65%.
- Les dépenses de gestion qui regroupent les charges exceptionnelles et les charges calculées, sont en hausse de 73,8 % de 8,4 M d'euros à 14,7 M d'euros en 2005, ce qui est dû notamment à des régularisations comptables afférentes à des ventes immobilières. En conclusion, il est à noter que grâce à la rationalisation de la gestion financière, le résultat de l'exercice 2005 affiche un solde positif de 3,5 M d'euros. Le conseil d'administration a décidé d'affecter ce résultat au financement de la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'ONAC en 2006 (500 000 euros) et à la rénovation des maisons de retraite du Theil de Bretagne et de Saint Gobain (2 992 000 euros).

> LA RÉCAPITULATION PAR NATURE DE DÉPENSES

Par nature et en millions d'Euros	2004	%	2005	%	% 2005/04
Dépenses de personnel	58,8	59,40 %	59	54,83 %	0,34 %
Dépenses de fonctionnement	18	18,20 %	20	18,59 %	11,11 %
Dépenses d'intervention & missions	13,7	13,90 %	14	13,01 %	2,19 %
Autres dépenses de gestion	8,4	8,50 %	14,6	13,57 %	73,81 %
Sous total exploitation (1+2+3)	98,9	53,30 %	107,6	27,07 %	8,80 %
Indemnisation	86,5	46,70 %	289,9	72,93 %	235,14 %
TOTAL	185,4	100 %	397,5	100 %	114,40 %

Le contrôle de gestion

Mesure de l'activité de chaque service départemental

L'ISONAC (Indicateur Synthétique d'activité des services de l'ONAC) a été mis en service en 2004. En 2005 pour le deuxième exercice consécutif, il va permettre de comparer l'évolution de l'activité de chacun des services, et de l'expliquer. Son contenu a été mis à jour par le Groupe de travail ISONAC, afin de prendre en compte les nouvelles activités, procéder à quelques ajustements tout en conservant la même assiette et la même structure, afin de réaliser des comparaisons d'une

année sur l'autre. C'est un processus rodé. L'ISONAC mesure la production relative de chaque service de l'ONAC.

Mesure de la « Production » pour le total des services

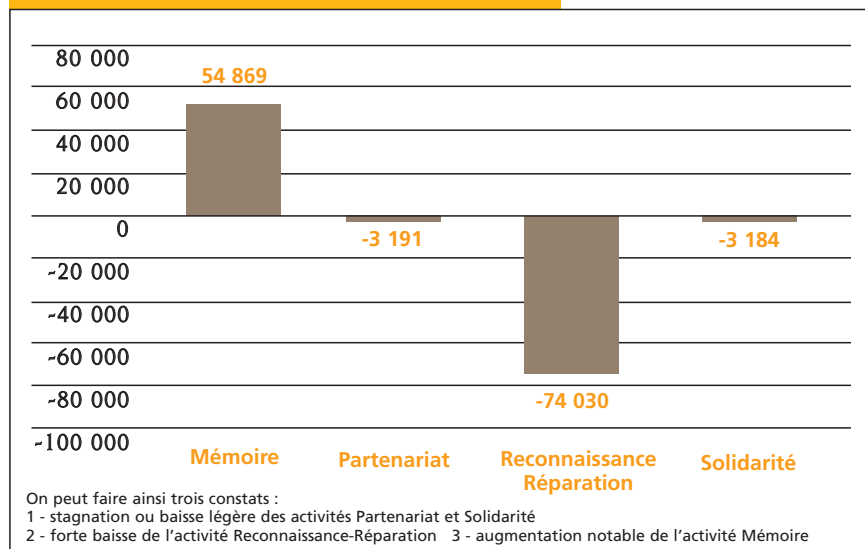
Les 4 domaines d'activité des services de l'ONAC sont : la Mémoire, la Solidarité, la Reconnaissance-réparation et le Partenariat-paritarisme. L'évaluation du niveau d'activité de chacun de ces domaines s'est fait en transformant le nombre d'unité d'œuvre de chaque domaine par son équivalent en heures de travail calculé grâce à la comptabilité analytique. De cette façon, on peut

ainsi comparer d'une année sur l'autre chaque activité, mais également voir les évolutions entre elles.

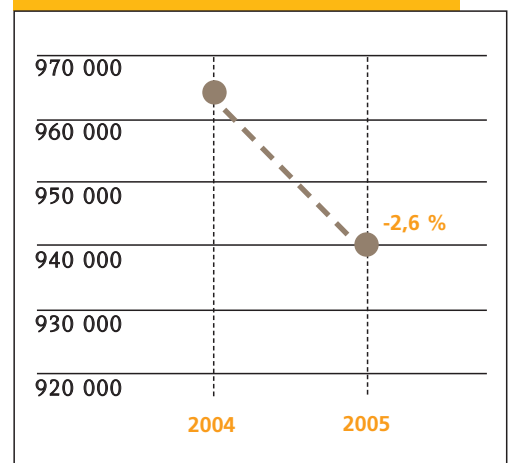
Mise en œuvre du COM

L'évolution constatée entre les différentes activités traduit bien la réalisation du COM : les effectifs sont redéployés de l'activité en baisse (carte et titres) vers l'activité en développement (la mémoire). Globalement, l'activité en heures travaillées diminue de 2,6 % en 2005 par rapport à 2004. Dans le même laps de temps, les effectifs globaux des services départementaux diminuent de 3,7 %. On voit donc que l'exécution du COM accompagne la décroissance de l'activité.

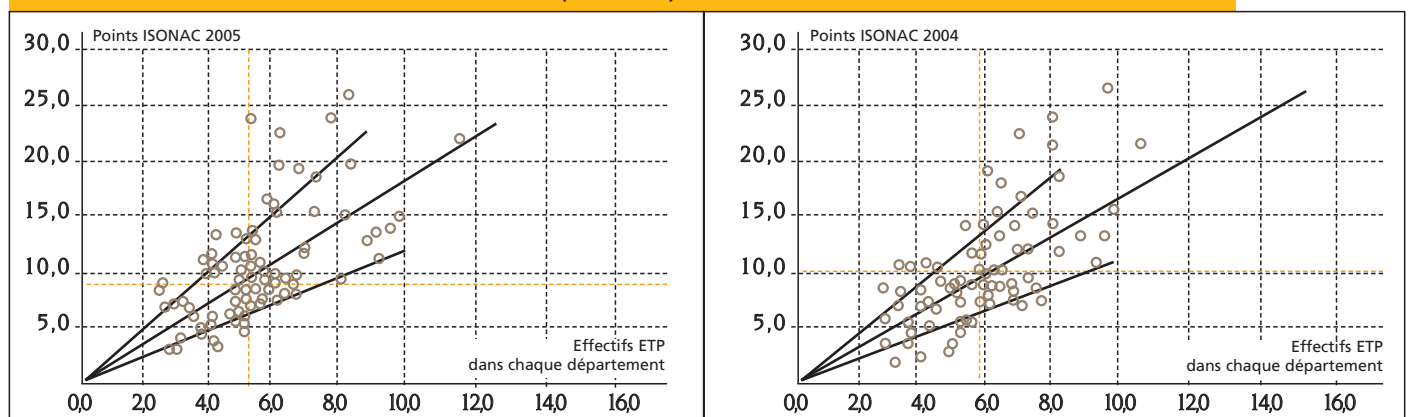
> EVOLUTION 2004/2005 DE LA PRODUCTION DES SERVICES EXPRIMÉE EN HEURES DE TRAVAIL



> PRODUCTION ISONAC (EN HEURES OUVRÉES) DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC



> RÉPARTITION DES SERVICES EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ (PTS ISONAC) ET DE LEURS EFFECTIFS AFFECTÉS AUX 4 MISSIONS DE L'ONAC



La comparaison entre 2004 et 2005 de la répartition des services en fonction de leur activité montre un resserrement autour de la moyenne. Ceci confirme une répartition équilibrée des effectifs en fonction de l'activité. Ils permettent de renforcer la pertinence du COM.

Le personnel

POUR MENER À BIEN LES MISSIONS QUI LUI SONT ASSIGNÉES, L'ONAC DISPOSE D'UN PERSONNEL COMPOSÉ EN GRANDE MAJORITÉ DE FONCTIONNAIRES D'ÉTAT, APPARTENANT POUR LA PLUPART À DES CORPS PROPRES, QUI SE RÉPARTISSENT DANS QUATRE TYPES DE STRUCTURES : 100 SERVICES DÉPARTEMENTAUX, 9 MAISONS DE RETRAITE, 9 ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ET LE SERVICE CENTRAL (SIÈGE).

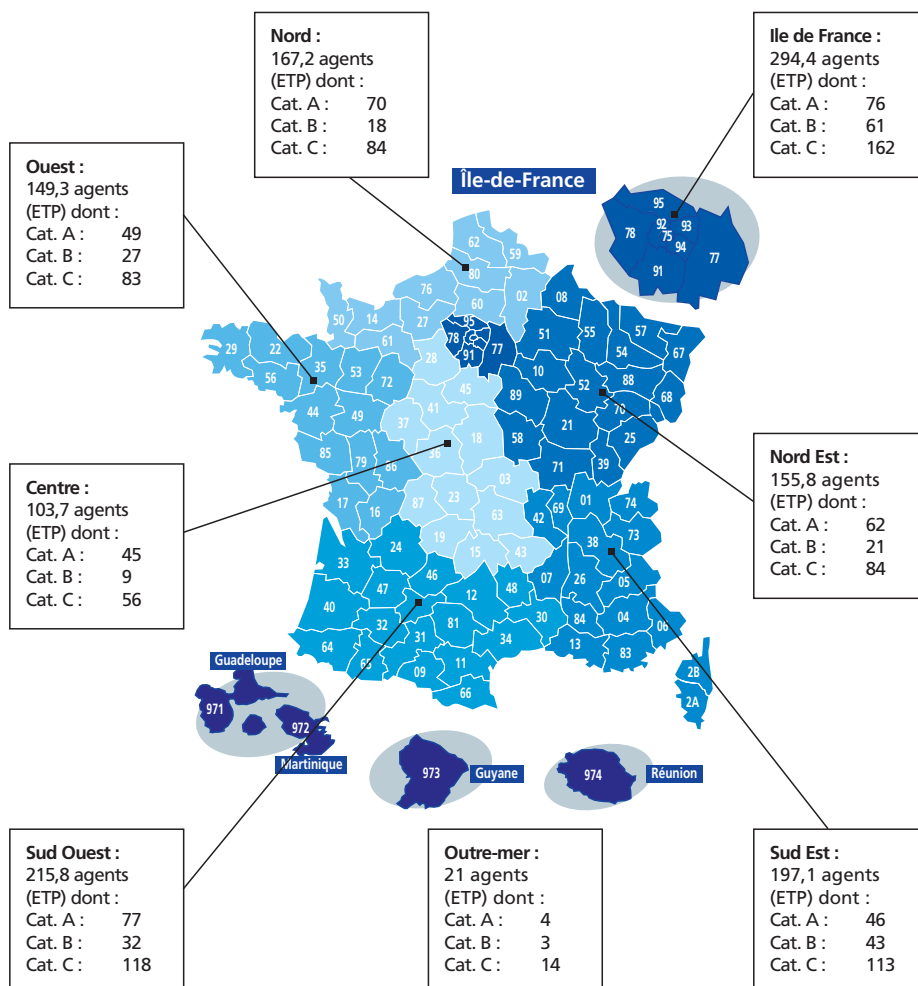
La répartition géographique

➔ Les effectifs

L'année 2005 a débuté avec une diminution des effectifs de 68.5 équivalents temps plein (ETP), par rapport au début de l'année précédente, touchant essentiellement les services départementaux, conformément au contrat d'objectif et de moyens. Un très gros effort de promotion et d'avancement a été accompli, en contrepartie de l'augmentation de productivité qui en a découlé. L'ONAC demeure une administration de proximité.

» Chiffres clés

- 1 357 agents (1 304,3 agents en ETP) effectif au 1^{er} janvier 2005
- 310 agents formés effectif ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année



La ventilation des effectifs

> RÉPARTITION FONCTIONNELLE ET PAR SEXE

au 01/01/05 (personnes physiques)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAUX	
Direction générale	40		41		67		148	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	9	31	26	15	54	13	89	59
Services départementaux	162		105		332		599	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	68	94	74	31	289	43	431	168
Ecoles de reconversion professionnelle	203		24		142		369	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	90	113	17	7	73	69	180	189
Maisons de retraite	10		34		197		241	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	7	3	30	4	157	40	194	47
TOTAUX	415		204		738		1 357	
dont :	F	H	F	H	F	H	F	H
	174	241	147	57	573	165	894	463

Les mouvements

> MOUVEMENTS INTERVENUS DURANT L'ANNÉE 2005

(hors promotions internes)

	Départs				Arrivées			
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Totaux	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Totaux
DG ^{ale}	1	3	2	6	2	3	0	5
SD	8	12	33	53	16	10	8	34
ERP	6	0	4	10	2	0	3	5
MR	2	17	38	57	3	19	41	63
TOTAUX	17	32	77	126	23	32	52	107

Les promotions

Le nouveau système de comptabilisation des effectifs mis en œuvre en 2005 associé à une meilleure exploitation

des dispositions réglementaires en la matière, l'organisation du concours exceptionnel de secrétaires administratifs, prévu comme mesure d'accompagnement du contrat

d'objectif et de moyens, et les mesures salariales nationales de fin d'année ont permis des taux de promotion sans précédent dans le passé récent de l'ONAC.

> EFFECTIFS PROMUS DANS UN AUTRE CORPS EN 2005

Filières	Corps, grades d'accueil	Choix ou Tour extérieur	Concours ONAC ou défense (1)	Concours d'autres adm° (1)	Mesures statutaires	TOTAL
EMPLOIS SUPÉRIEURS	Administrateur civil				0	0
	Conseiller de Chambre régionale des Comptes			1	0	1
	Directeur d'hôpital	1			0	1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Attaché administrat° centrale	1			0	1
	Attaché d'administrat° scolaire et univ.			1	0	1
	Secrétaire général classe normale	1			0	1
	Secrétaire adm. classe normale	5	35	1	0	41
	(Corps de centrale)	Adjoint administratif	1			0
(Corps déconcentré)	Adjoint administratif	6			0	6
FILIÈRE OUVRIÈRE					0	0
FILIÈRE ENSEIGNANTE					0	0
FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE					0	0
FILIÈRE PARAMÉDICALE					0	0
TOTAUX		15	35	3	0	53

(1) Par convention, les réussites aux concours sont comptabilisées à la date de titularisation dans le corps d'accueil

Filières	Grades d'origine	Effectifs promus au choix en 2005	Effectifs promouvables	Effectifs promus par examen en 2005	Total promus en 2005	Ratio promus/promouvables réels
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Administrateur civil	1	1		1	100,00%
	Attaché principal. 2 ^{ème} cl	1	1		1	100,00%
	Attaché administration centrale	11	0		0	0,00%
	Secrétaire général classe exc.	2	0		0	0,00%
	Secrétaire général classe n.	55	1		1	1,82%
	Secrétaire administratif classe sup.	32		1	1	3,13%
	Secrétaire administratif classe n.	36	0		0	0,00%
(Corps de centrale)	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	17	3		3	17,65%
(Corps déconcentré)	Adjoint administratif	16	5		5	31,25%
(Corps déconcentré)	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	101	16		16	15,84%
(Corps déconcentré)	Adjoint administratif	148	57		57	38,51%
(Corps de centrale)	Agent administratif 2 ^{ème} classe	3	3		3	100,00%
(Corps déconcentré)	Agent administratif 2 ^{ème} classe	64	4		4	6,25%
FILIÈRE TECHNIQUE	Inspecteur serv. int. 2 ^{ème} classe	1	1		1	100,00%
(Corps de centrale)	Agent de service techn 2 ^{ème} classe	1	0		0	0,00%
(Corps déconcentré)	Agent de service techn 2 ^{ème} classe	41	0		0	0,00%
FILIÈRE PARAMÉDICALE	Technicien supérieur de 3 ^{ème} classe	1	1		1	100,00%
	Maître ouvrier	2	0		0	0,00%
	Ouvrier professionnel	26	6		6	23,08%
FILIÈRE ENSEIGNANTE	P.E.R.P. 2	109	5		5	4,59%
FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE	Assistant de service social	10	3		3	30,00%
FILIÈRE PARAMÉDICALE	Cadre de santé	0	0		0	sans objet
	Infirmière classe normale	4	3		3	75,00%
	Aide-soignant classe supérieure	1	0		0	0,00%
	Aide-soignant classe normale	15	6		6	40,00%
TOTAUX		698	116	1	117	16,62%

(N.B.) Les agents des services techniques et les agents administratifs ont, en outre, bénéficié de la réforme statutaire intervenue le 1^{er} octobre 2005, qui équivaut, de fait, à leur promotion.

La fusion des corps

Le principe de la fusion des corps de fonctionnaires de l'Office avec les corps homologues du ministère de la défense a été décidé en 2003. Cette politique est mise en œuvre, progressivement, au gré des modifications statutaires.

Deux corps ministériels ont été créés et ont absorbé leurs homologues de l'ONAC, fin 2004. Il s'agit des cadres de santé civils (cat. A) et les secrétaires administratifs (cat. B). Ces mesures ont été mises en œuvre et ont pris leur plein effet en 2005.

Un corps ministériel a été créé et a absorbé son homologue de l'ONAC, fin 2005. Il s'agit du corps des infirmiers civils (cat. B).



Les vœux aux personnels de la Direction Générale

L'absentéisme

Comme les années précédentes, l'absentéisme est demeuré proportionnellement plus élevé chez les agents occupant des fonctions paramédicales,

ouvrières et de service. Ces agents sont plus exposés, notamment aux maladies professionnelles et aux accidents de service, en raison des tâches exercées. Ce qui explique le taux

d'absentéisme relativement important touchant les maisons de retraite où ces corps sont les plus représentés. Il se situe "dans la norme" du secteur médico-social en France.

> ABSENTÉISME DU PERSONNEL DURANT L'ANNÉE 2005

	Maternité, paternité, adoption	Congé de longue durée	Longue maladie Grave maladie et art. 41	Congé ordinaire de maladie Disponibilité d'office	Accidents service, trajet et maladie profess.	Total (en jours)	Taux d'absentéisme	Nombre d'agents concernés
	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)
Direction générale	237	365	141	1 504,5	7	2 254,5	4.76%	75
Services départementaux	500	2 064	1 631	3 685	476	8 356	4.36%	213
Maisons de retraite	1 291	1 717	289	4 439,5	282	8 018,5	10.39%	178
Ecoles de reconversion	809	365	2 978	2 871,5	571	7 594,5	6.43%	168
TOTAL	2 837	4 511	5 039	12 500,5	1336	26 223,5	6.04%	634

(1) En jours, incluant les samedis, dimanches et jours fériés.

(2) En pourcentage, sur une base de 320 jours par agent, incluant les samedis, dimanches et jours fériés, déduction faite des jours de congés et RTT.

(3) Personnes ayant connu au moins un arrêt de travail

➔ L'action sociale

Pour l'année 2005, la dépense consacrée à l'action sociale du personnel s'est élevée à 228.383,57 euros répartie ainsi : 166.283,57 euros en service central et 62.100,00 euros en crédits déconcentrés. pour un budget global de 240.000 euros. C'est donc un budget réalisé à hauteur de 95,16 %.

Trois grands pôles d'intervention

Action sociale en faveur des agents : 181.527,96 € soit 75,64 % du budget total

Restauration :	77.072,78 €	soit	32,11 %
Chèques - vacances :	19.000,00 €	soit	7,92 %
Médecine préventive et statutaire :	31.155,18 €	soit	12,98 %
Aides aux agents en difficulté :	49.000,00 €	soit	20,42 %
Subvention à la mutuelle civile de la Défense :	5.300,00 €	soit	2,21 %

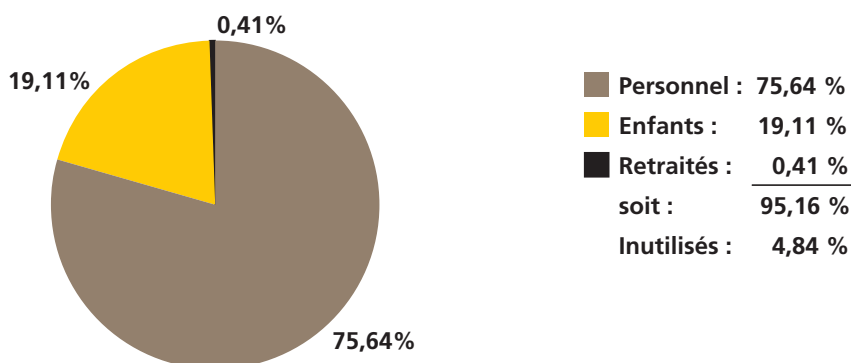
Prestations offertes aux enfants des personnels : 45.877,49 € soit 19,11 % du budget total

Prestations réglementaires :	29.598,51 €	soit	12,33 %
1 - Allocation enfants handicapés :			19.936,52 €
2 - Frais de garde jeunes enfants :			7801,56 €
3 - Centres de loisirs, séjours éducatifs :			1860,43 €
Colonies de vacances, séjours linguistiques :	9.287,55 €	soit	3,87 %
Prestations pour les fêtes de Noël :	6.185,00 €	soit	2,58 %
Cadeaux de naissance :	806,43 €	soit	0,33 %

Geste en faveur des retraités de l'année et des grands malades : 978,12 € soit 0,41 % du budget total

Ballotins de chocolats :	978,12 €		
--------------------------	----------	--	--

> RÉPARTITION DE L'ACTION SOCIALE EN 2005



→ La formation

Pour l'année 2005, le département de la formation professionnelle s'est vu allouer la somme de 205 000 €. Cette somme est destinée à la formation des agents du service central et des services départementaux. En ce qui concerne les établissements, les formations sont effectuées sur leur budget sauf pour des formations généralisées telles, par exemple, les formations en bureautique.

En 2005, le coût des actions de formation représente 193 510,73 €, soit 96,51 % du budget prévisionnel. Les 11 489,27 € non mandatés correspondent :

- à la réception de factures des organismes de formation après la date de clôture des comptes 2005;
- au deux stages annulés non pu être programmé ultérieurement (5 000 €);

En ce qui concerne les établissements, les formations sont effectués sur le budget de ceux-ci, sauf pour des formations généralisé telle, par exemple, les formations en bureautique.



Une formation de directeurs de services départementaux

> RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR PÔLE FORMATION

Formations dispensées (grands intitulés)	Nombre de formations	Nombre d'agents formés	Coût
Bureautique	43	167	54 311,18
Informatique	10	12	67 526,16
Communication	1	1	2 110,94
Comptabilité-Finances publiques	6	13	7 215,64
Préparation concours et examens	16	18	6 732,71
Écrits professionnels	19	24	16 409,00
Efficacité professionnelle	7	36	16 131,60
Formation	1	1	1 209,16
Gestion du personnel	6	11	7 755,42
Hygiène-Sécurité	2	3	1 536,92
Juridique	4	4	1 200,00
Langues	4	5	6 398,60
Santé	4	5	3 530,00
Solidarité	4	3	523,40
Spécialités	6	10	920,00
TOTAL	133	313	193 510,73

Catégorie			Sexe			Nb. jours/agent				Répartition géographique			
A	B	C	H	F	Total	A	B	C	Total	SC	SD	MR	ERP
119	51	143	116	197	313	397	138	523	1 058	120	180	4	9

➔ Le dialogue social

La concertation, à l'ONAC, s'exerce dans le cadre des organismes statutaires de droit commun, mais aussi, par l'organisation de nombreux échanges moins formels.

Les organismes statutaires

Le comité technique paritaire central

En sa qualité d'établissement public administratif, l'ONAC est doté d'un comité technique paritaire central (CTPC), placé sous la présidence du directeur général. Le CTPC est obligatoirement réuni, à titre consultatif, au moins deux fois par an. Il est saisi, notamment, des questions d'organisation des services et des perspectives d'évolution statutaire du personnel de l'établissement.

Il compte neuf représentants titulaires de l'administration et neuf représentants titulaires du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives - et autant de suppléants - répartis comme suit :

CGT FO : 4 sièges
CFDT : 3 sièges
CGT : 2 sièges

Le CTPC s'est réuni deux fois en 2005.

Le comité d'hygiène et sécurité

Un comité d'hygiène et sécurité (CHS) est également constitué sous la présidence du directeur général. Il est traditionnellement réuni, à titre consultatif, au moins deux fois par an, la veille des réunions du CTPC. Il est saisi, notamment, des questions d'hygiène et de sécurité du personnel de l'établissement.

Outre le médecin de prévention de l'ONAC, il compte cinq représentants titulaires de l'administration et neuf représentants titulaires du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives – et autant de suppléants – répartis selon la même représentativité qu'au CTPC.

Les commissions administratives paritaires

Bien que le principe de leur fusion avec les corps homologues du ministère de la défense soit décidé, l'ONAC est encore

> DESIGNATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Corps représentés	Nombre de commissions en 2005	Observations
Service central n° 1 Adjoints administratifs	2	
Service central n° 2 Agents administratifs, agents des services techniques et conducteurs d'automobile	1	
Services départementaux n° 1 Secrétaires généraux	3	
Services départementaux n° 2 Conseillers techniques de service social	-	
Services départementaux n° 3 Secrétaires administratifs des services départementaux	Sans objet	Commission supprimée suite à fusion statutaire
Services départementaux n° 4 Assistantes sociales	2	
Services départementaux n° 5 Adjoints administratifs des services départementaux	3	
Services départementaux n° 6 Agents administratifs des services départementaux	1	
Établissements n° 1 Professeurs des écoles de rééducation professionnelle	3	
Établissements n° 2 Surveillants Chefs	Sans objet	Commission supprimée suite à fusion statutaire
Établissements n° 3 Infirmiers	1	
Établissements n° 4 Aides-soignants	1	
Établissements n° 5 Maîtres ouvriers	1	
Établissements n° 6 Ouvriers professionnels	1	
Établissements n° 7 Agents des services techniques	1	

doté de corps de fonctionnaires qui lui sont propres, dont le pouvoir de nomination est dévolu au directeur général. Dès lors, les questions individuelles touchant, notamment à la notation, à l'avancement et à la discipline du personnel concerné, sont évoquées devant les treize commissions administratives paritaires compétentes (CAP).

Ces CAP sont placées sous la présidence du directeur général de l'ONAC et comptent autant de représentants de l'administration que de représentants élus par les membres des corps qu'elles représentent. Ces élections déterminent aussi la représentativité des organisations syndicales, notamment pour la composition du CTPC et du CHS.

Les autres lieux d'échange

Sans qu'ils se substituent aux organismes paritaires statutaires, mais, au contraire, pour en approfondir ou préparer les travaux, l'ONAC dispose de plusieurs lieux d'échanges informels.

Les conférences des directeurs

L'ONAC a favorisé la création de trois structures informelles et originales, qui constituent autant de lieux d'échange et de dialogue entre sa direction générale et ses cadres en régions, tout à la fois, sur les questions d'organisation, de fonctionnement du service, voire statutaires :

- la conférence des directeurs des services départementaux, doublée de conférences interdépartementales,
- la conférence des directeurs des écoles de reconversion professionnelle,
- la conférence des directeurs des maisons de retraite.

Ces conférences regroupent périodiquement les agents occupant ces fonctions. Leurs réunions peuvent être couplées à celles des séminaires. Les thèmes sont fixés en concertation avec la direction générale. La direction et les cadres concernés de la direction générale sont généralement associés aux travaux.

Les séminaires

Les séminaires réunissent périodiquement les membres d'un corps ou les titulaires d'une même fonction, à l'initiative de l'administration, pour traiter de questions à caractère essentiellement professionnel.

> LES SÉMINAIRES EN 2005

Désignation des séminaires	Nombre de réunions en 2005
Séminaire des directeurs de services départementaux	1
Séminaire des directeurs des écoles de reconversion	1
Séminaire des directeurs de maisons de retraite	4
Séminaire des assistantes sociales des serv. départementaux	1
Séminaire des délégués à la mémoire combattante	1
Séminaire des économistes des écoles de reconversion	1
Séminaire des économistes des maisons de retraite	1

> LES CONFÉRENCES EN 2005

Désignation des conférences	Nombre de réunions en 2005
Conférence des directeurs de services départementaux	2
Conférence des directeurs des écoles de reconversion	1
Conférence des directeurs de maisons de retraite	2



Séminaire des directeurs de services départementaux



Séminaire des délégués à la mémoire combattante

Les moyens mis à la disposition des organisations syndicales

Les organisations syndicales représentatives du personnel se voient réglementairement attribuer des contingents de congés de formation syndicale, de décharges d'activité de service et d'autorisations spéciales d'absence, qu'ils utilisent à leur convenance.

Les locaux syndicaux

Les organisations syndicales représentatives du personnel disposent chacune d'un local syndical équipé, hébergé dans les mêmes locaux que le service départemental de l'ONAC de Paris, au 295 de la rue Saint Jacques à Paris (5^{ème}).

Les groupes de travail thématiques

En cas de besoin, des groupes de travail sont régulièrement institués pour préparer l'élaboration ou la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Leur composition est variable en fonction du sujet traité. Aux côtés de représentants de l'administration et, le cas échéant, d'experts, ces groupes peuvent comporter des représentants des syndicats, des représentants du personnel au sein de tel ou tel organisme paritaire statutaire, des représentants *ad hoc* du personnel désignés de façon informelle par leurs pairs, ou toute autre formule mixte.

Les principaux groupes de travail suivants se sont réunis, en 2005 :

- le groupe de travail constitué en 2003, sur les primes et indemnités (dont les travaux ont abouti à la mise en œuvre d'une modulation des primes appliquée à l'encadrement, en 2005, qui devrait être généralisée, en 2006) a poursuivi son travail, en 2005, et a abouti à une proposition de nouvelle répartition des emplois et fonctions dotés de la nouvelle bonification indiciaire ;
- le groupe de travail constitué en 2003, pour déterminer les critères d'appréciation de l'activité des services départementaux, et qui a abouti à

la détermination de l'indicateur d'activité ISONAC a été pérennisé sous forme d'un groupe de suivi chargé d'affiner cet outil d'analyse de l'activité ;

- un groupe de travail a été constitué, en 2005, auquel sont associés des directeurs de service départemental, pour contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique interne (PSI) et définir les modalités d'adaptation de la structure de l'ONAC à l'évolution de ses métiers dans les années qui viennent. Trois réunions sont intervenues en 2005.

> CONTINGENTS DE CONGÉS DE FORMATION EN 2005

Organisations	Congés de formation syndicale (en journées)	Décharges (en journées)	Autorisations spéciales (en journées)
CGT - FO	28	390	136
CFDT	24	336	117
CGT	21	296	103
SNETAA-FSU	4	60	21

Le Contrat d'Objectif et de Moyens

→ Bilan d'application du contrat quinquennal d'objectif et de moyens

Le contrat d'objectif et de moyens a été signé entre l'ONAC et ses tutelles le 4 novembre 2002 pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007. Il prévoit, en vue de rénover les services départementaux de l'établissement, la mise en œuvre de deux mouvements d'effectifs opposés mais budgétairement complémentaires.

La création de postes de :

- 100 délégués à la mémoire combattante ;
- 17 assistants de service social ;
- 5 secrétaires administratifs.

La suppression de postes de :

- 4 directeurs ;
- 6 conseillères techniques de service social ;
- 277 agents de catégories C.

Un bilan 2003-2005 satisfaisant

Les délégués à la mémoire combattante sont 66 en poste. Soixante ont été contractualisés à l'issue de leur contrat d'emploi jeune (ce chiffre tient compte des démissions) et six ont été directement recrutés comme délégué. Il reste neuf assistants mémoire à contractualiser en 2006-2007.

L'effectif des secrétaires administratifs en poste est de 92 soit une augmentation de 9 par rapport à l'année de

référence 2002. Une dizaine de postes seront pourvus en 2006 soit par des agents ayant réussi au concours soit par un recrutement externe.

L'effectif des assistantes de service social et conseillères techniques après avoir chuté devrait remonter à 29 au premier trimestre 2006 en raison de l'ouverture de quatre postes à temps plein. Sur 6 conseillères techniques de service social, 3 ont été reclassées.

Sur trois ans, 150 agents de catégorie C ont quitté les services départementaux soit un départ net de 129 C en raison des mouvements entrants. Au 31 décembre 2005, 161,9 postes en ETP (équivalent temps plein) physique de catégorie C (soit 142 postes en effectif réel en poste) ont été supprimés par rapport aux postes budgétaires 2002.

Sur trois ans, les indemnités de restructuration (IEM et CSR) ont été versées à 28 agents pour un coût total de 644 597, 69 €.

Au 31 décembre 2005, dans 23 services départementaux, les effectifs d'agents de catégorie C sont d'ores et déjà ceux prévus au 31 décembre 2007. Dans 28 services, le nombre d'agents de catégorie B et C est globalement celui prévu au contrat d'objectif et de moyens. Dans 55 services, deux agents sont à reclasser au cours des années 2006-2007 et dans 11 services seulement le nombre d'agents à reclasser est de 3 ou plus.

2005 a été une année pour préparer l'avenir

En 2005, les reclassements ont concerné 55 agents de catégorie C dont 18 détachements ou mises à disposition soit la suppression nette de 44

postes de C en raison de 11 entrées (dont sept nouvelles affectations et 4 retours au service).

Ce résultat a été atteint comme les années antérieures grâce aux démarches volontaires du personnel auprès des administrations d'accueil et à leur effort de formation au concours. En effet, la promotion à la suite du concours exceptionnel de 28 agents des services départementaux sur les 35 reçus, a permis de résorber le sureffectif des C et d'atteindre dans une douzaine de services la configuration prévue au contrat d'objectif.

La répartition entre les services a été légèrement modifiée à effectif constant, en faveur des services à forte activité. En outre, les services départementaux assurant les fonctions de pôles financiers interdépartementaux destinés à se substituer aux régies départementales ont vu leurs effectifs renforcés hors contrat d'objectif et de moyens.

2006 SERA UNE ANNÉE POUR L'EMPLOI

- 584 emplois ont été budgétés en 2006 alors que 550,9 postes en ETP physiques sont occupés, ce qui permettra le rééquilibrage des services par recrutement.
- 25 emplois aidés seront embauchés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'aide à l'emploi. 16 l'étaient déjà au début de cette année.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

Catégorie	Emplois budgétaires 2002 (1)	Objectif budgétaire 2007 (2)	Emplois budgétaires 2006 (3)	Effectifs au 31/12/2005 (équivalent temps plein physique) (4)	Réalisation au 31/12/05 (5) = (4) - (1)	à réaliser au 31/12/2007 (6) = (2) - (4)
Directeur	105	101	105	99,8	-5,2	+1,2
DMC	0	100	75	65,8	+65,8	+34,2
Conseiller technique de service social	6	0	6	3	-3	-3
Assistante sociale	44	61	50	21,5	-22,5	+39,5
Secrétaire administratif	117	122	122	87,7	-29,3	+34,3
Catégorie C	426	149	226	264,1	-161,9	-115,1
TOTAL DES EFFECTIFS	698	533	584	541,9	-156,1	-8,9
+ Emplois jeunes	98	0	0	9	-89	-9

➔ Dans les services administratifs

Travaux sur les sites de relogement

Deux services départementaux implantés en métropoles régionales ont été relogés dans des locaux préalablement mis aux normes de confort et d'accessibilité, ce qui les classent parmi les mieux logés du parc immobilier de l'ONAC : les Bouches-du-Rhône et la Gironde.

Travaux sur les sites actuels

L'opération la plus importante de celles réalisées sur site est la restructuration, avec mise aux normes électriques et sécurité incendie, des locaux du service de Paris qui aura duré tout l'automne.

Parallèlement, 22 services départementaux auront connu des travaux tendant à remédier aux risques (17 en 2004 et 16 en 2003) :

- **Mise en conformité des installations électriques dans 8 services** : Ariège, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Manche, Moselle, Pyrénées-Orientales, La Réunion ;
- **Rénovation de l'installation de chauffage au gaz** : Nord ;
- **Réfections dans 8 services** : Marne et Seine-Maritime (réfection totale), Hautes-Alpes, Aube, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Lozère, Pyrénées-Orientales (réfections partielles) ;
- **Clos et couvert dans 3 services** : Haute-Corse, Rhône, La Réunion ;
- **Sécurité incendie** : Aisne ;
- **Dispositif anti-intrusion** : Manche.



Les bureaux du service de Bordeaux

Au service central

Les archives, jusque-là entreposées dans les caves de l'Hôtel national des Invalides, ont été transférées, après réorganisation complète comportant notamment le versement aux Archives nationales de fonds historiques, dans un local du siège du service départemental de Paris dûment aménagé et équipé. Les caves ont été remises au Musée de l'Armée pour accueillir les locaux techniques du futur Historial De Gaulle.

➔ Dans les Etablissements

Maisons de retraite

- **Habitabilité** : dernière tranche des travaux de réhabilitation dans les maisons de retraite de Barbazan et de Montmorency ;
- **Sécurité** : l'entreprise a été désignée pour les travaux de sécurité incendie à la maison de retraite de Boulogne-

Billancourt mais le démarrage du chantier a été repoussé à 2006 pour intégrer les dernières observations de la commission de sécurité ;

- **Etudes de conception** : le permis de construire déposé par l'ONAC pour la mise aux normes d'habitabilité à la maison de retraite d'Anse est en attente de l'accord des Affaires culturelles.

Ecoles de reconversion professionnelle

Les études ont été conduites en vue de la réalisation prochaine, sur ressources propres des écoles (prix de journée fixé par arrêté préfectoral), de travaux de sécurité, de conservation du bâti et d'adaptation des locaux aux besoins des stagiaires :

- Remplacement de l'escalier extérieur de secours de l'ERP de Roubaix prescrit par la commission locale de sécurité ;
- Mise aux normes du système de sécurité incendie de l'ERP de Metz ;
- Reconstruction partielle du mur de soutènement du terrain de l'ERP de Rennes ;
- Aménagement de deux bâtiments de Formation à l'ERP de Soisy-sur-Seine.

➔ Informatique

L'année 2005 a été une nouvelle fois marquée par une très forte activité du service informatique et les trois chantiers suivants marquent une modernisation croissante des méthodes et moyens de gestion de l'O.N.A.C.

L'installation de l'Intranet dans les services départementaux

Après la création du réseau au service central, en 2004, l'Intranet a été installé dans la plupart des services départementaux de mars à juin 2005. Précédé de la réalisation des câblages informatiques, fin 2004, et de la livraison de nouveaux matériels (imprimantes et postes de travail), le réseau a été configuré et les personnels formés mettant



Maison de Montmorency en travaux

ainsi à la disposition de chaque agent un outil de communication rapide, économe et efficace participant grandement à la modernisation de l'O.N.A.C. Avec les écoles et les maisons de retraite, 120 sites et plus de 750 agents sont maintenant accessibles directement par le réseau Intranet O.N.A.C.

La prise en compte de la LOFL et des budgets annexes dans le logiciel comptable

Au 1^{er} janvier 2006, les écoles et les maisons de retraite de l'O.N.A.C. ont été érigées en budgets annexes du budget principal et les modifications nécessitées par la LOFL ont été prises en compte dans le logiciel comptable.

Il s'agissait, en particulier, de prendre en compte de nouvelles entités par groupes fonctionnels correspondant à des enveloppes distinctes : personnel, fonctionnement, investissement, dépenses de transfert. Ce nouveau découpage permet une plus grande souplesse de gestion pour le responsable du groupe fonctionnel qui maîtrise ainsi la globalité de ses crédits.

Ces modifications importantes ont entraîné l'obligation de créer des bases informatiques distinctes (une pour le budget principal et une pour l'ensemble

des budgets annexes). Enfin, l'ensemble des programmes a été adapté pour tenir compte du nouveau découpage des groupes fonctionnels.

La création des pôles financiers interdépartementaux (P.F.I.)

Cette création des pôles financiers permet d'améliorer la gestion des crédits déconcentrés dans les services départementaux en supprimant les régies et en facilitant la remontée immédiate des informations budgétaires et comptables au service central.

Une expérimentation de ces pôles a été conduite sur 2 sites : le service départemental de Paris (SD 75) avec le service central (SC) et le service départemental de la Sarthe (SD 72). Cette expérimentation a été élargie à plusieurs services associés portant le total à 8 SD pour le pôle financier n° 1 (SD 75 et SC), 4 SD pour le pôle financier n° 2 (SD 72), 1 SD pour le pôle financier n° 3 (SD 14) et 1 SD pour le pôle financier n° 4 (SD 69).

En 2006, deux nouveaux pôles financiers pilotés par les SD 31 et SD 21 seront ouverts et les services seront associés rapidement à l'ensemble de ces pôles afin que le maximum de sites soient intégrés dans le logiciel comptable au plus tard en 2007.